

Rapport Article 29

Loi énergie Climat

Exercice 2025

— RAPPORT



relyens

GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

PRÉAMBULE

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles est l'un des objectifs ambitieux fixés par le Président de la République Emmanuel Macron pour faire face à l'urgence climatique. L'article 29 de la Loi Energie Climat, communément appelée « LEC » et promulguée en 2019, constitue l'une des pierres angulaires de cet engagement. Il renforce les exigences de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique et écologique, concernant la gestion des risques liés au changement climatique et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement des acteurs financiers.

Cette disposition législative vise à mettre en place des mesures concrètes pour accélérer la transition vers une économie à faible empreinte carbone et renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique. Elle vient s'aligner et compléter les exigences du cadre européen posé par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, connu sous le nom de règlement "Disclosure" ou SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ainsi que la directive dite « CSRD » proposée par la Commission européenne de 2021 et l'article 8 du règlement Taxonomie 2020/852 de l'Union Européenne (UE). Le groupe soumis à cette dernière réglementation a publié son deuxième rapport de durabilité en 2026 au titre de l'exercice 2025.

Dans ce contexte, les entreprises et investisseurs jouent un rôle clé. Leur engagement dans la réduction des émissions, l'adoption de pratiques durables et le financement de solutions innovantes sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés par le régulateur et stimuler une croissance économique compatible avec les impératifs climatiques et les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

C'est pourquoi Relyens, en tant qu'acteur mutualiste européen, Entreprise à mission et investisseur responsable, s'engage à intégrer la durabilité au cœur de son modèle, de sa stratégie et de ses activités, créant de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, et plus largement la Société. En ce sens, le groupe met à disposition le présent rapport pour rendre compte avec transparence de sa stratégie d'investissement socialement responsable, de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour la déployer.

Sommaire

01	PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	4
	A. Entités juridiques concernées.....	4
	B. Périmètre des produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG	5
02	LA DURABILITE AU CŒUR DU MODELE RELYENS ET DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	6
03	MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	9
	A. Les exclusions sectorielles et normatives.....	9
	B. Prise en compte des critères ESG & Climat.....	12
	C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	19
	D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des Articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	20
04	RESSOURCES.....	21
	A. Moyens déployés.....	21
	B. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance.....	24
05	STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE	25
	A. Stratégie d'engagement.....	25
	B. Politique de vote.....	26
06	REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES.....	27
	A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne	27
	B. Transition énergétique du portefeuille immobilier	29
	C. Exposition des actifs aux combustibles fossiles (Part brune).....	29
	D. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs	30
	E. Biodiversité - Coût environnemental attribuable	33
07	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES.....	34
	A. Processus de prise en compte des risques.....	34
	B. Risques liés à des facteurs environnementaux.....	34
	C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques.....	35
08	COMMUNICATION	37
09	PLAN D'AMELIORATION	38
10	ANNEXES	38

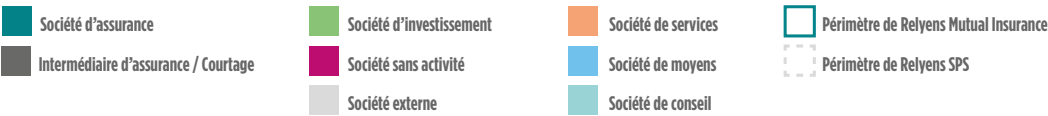
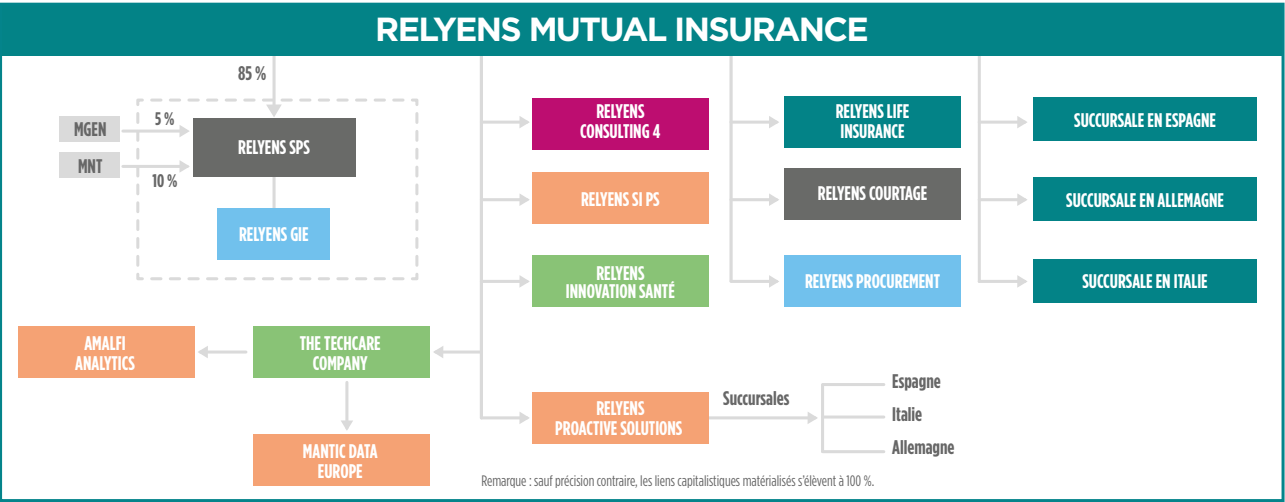
01 Périmètre du rapport

A. Entités juridiques concernées

L'article 29 de la Loi Energie Climat s'applique notamment aux entités suivantes :

- Entreprises d'assurance « qui sous forme d'assurance directe contractent des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine [...] » ;
- Mutuelles, unions et mutuelles ou unions de retraite professionnelle supplémentaire régies par le Code de la mutualité.

Au titre de l'exercice 2025 (période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025), le rapport couvre l'entité Relyens Mutual Insurance, soumis à la Loi Energie Climat par le biais de sa filiale Relyens Life Insurance qui porte des engagements sur la vie. Sa structure est établie en application du Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier et l'article D. 533-16-1.-III du même Code. Il a été présenté au Comité Placements du 21 mai 2026 puis approuvé en Comité financier du 2 juin 2026, puis en Conseil d'administration du 18 juin 2026.



Le périmètre du présent rapport inclut les actifs des entités juridiques Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance (filiale à 100 % de Relyens Mutual Insurance) hors filiales opérationnelles.

Pour rappel, Relyens Life Insurance porte la garantie décès des contrats statutaires et des contrats collectifs de prévoyance conçus par Relyens Mutual Insurance.

Les contrats statutaires sont distribués et gérés par Relyens SPS, société du groupe Relyens. Les contrats de prévoyance collective pour les salariés du privé sont distribués par Relyens Courtage (société du groupe), et gérés par Novéo Care (société externe au groupe Relyens).

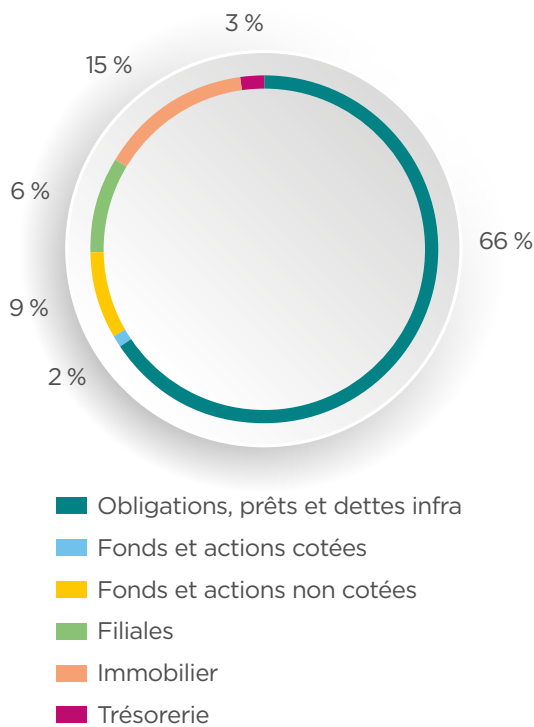
Enfin, les contrats de prévoyance collective destinés à la Fonction Publique Territoriale sont distribués et gérés par Relyens SPS, société du groupe Relyens.

Pour plus de lisibilité, le nom Relyens sera utilisé pour désigner le groupe incluant le périmètre d'investissements des deux structures.

B. Périmètre des produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG¹

Au 31/12/2025, le bilan consolidé total atteint 2 389 M€ (en valeur marché), dont 2 358,2 M€ pour Relyens Mutual Insurance et 30,8 M€ pour Relyens Life Insurance, se répartissant comme suit :

Répartition des placements Groupe au 31/12/2025



Retraité des filiales opérationnelles, et au regard des données disponibles pour l'exercice 2025, l'univers d'investissement Relyens dit « analysable¹ » ressort à 2 203 M€ en valeur marché, ce qui correspond à 92 % du total des actifs. En comparaison, ce périmètre analysable était de 88 % du total bilan pour l'exercice 2023 et de 90 % pour l'exercice 2024.

Concernant le périmètre analysé² ESG, en 2025, le périmètre analysé ressort à 76 %** contre 73 % en 2024.

Relyens	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Total encours en euros (en VM)	2 424 M	2 427 M	2 389 M
Périmètre analysable	88 %	90 %	92 %
Périmètre analysé	67 %*	73 %*	76 %**

* Pour les trois derniers exercices, sont retraitées du périmètre analysé, les entités ayant répondu à moins de 50 % des indicateurs, afin de garantir la qualité et la fiabilité des résultats présentés

** Dont 60 % des encours analysés par Ethifinance et 16 % analysé par Relyens (immobilier et contreparties)

Point d'attention : en 2025, comme en 2024, les données ESG des émetteurs cotés proviennent d'ISS via Ethifinance, tandis que les données des actifs non cotés sont collectées directement auprès des parties prenantes. La méthodologie et l'analyse sont réalisées par Ethifinance. Les référentiels non cotés ont été renforcés en 2025 pour s'aligner avec l'évolution de la politique de durabilité du groupe. L'analyse du portefeuille immobilier est désormais internalisée. Enfin, les données Climat (émissions de Gaz à Effet de Serre et intensités carbone) sont produites par des prestataires spécialisés et issues du rapport de durabilité publié par Relyens, tandis qu'Ethifinance fournit l'analyse biodiversité (ENCORE) et les trajectoires de température.

1. Périmètre analysable = bilan consolidé retraité des filiales opérationnelles, immobilisation en cours et liquidités

2. Périmètre analysé = actifs du périmètre analysable pour lesquels la donnée est disponible afin de procéder à l'analyse et au scoring du portefeuille (Données Ethifinance)

02 La durabilité au cœur du modèle Relyens et de sa politique d'investissement

Depuis 2021, Relyens est entreprise à mission. Ce modèle incarne une approche novatrice des organisations en intégrant des objectifs sociaux et environnementaux au cœur de leur mission et de leur stratégie. Pour Relyens, adopter ce modèle et inscrire sa raison d'être « **Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance.** » dans ses statuts, c'est réaffirmer la volonté de se positionner comme un acteur essentiel de la transformation sociétale. C'est apporter une réponse concrète à l'appel croissant des citoyens à repenser la manière dont les acteurs économiques doivent

créer, délivrer et partager la valeur. C'est prendre des engagements concrets qui s'inscrivent dans le temps long et construire un modèle économiquement viable et durable.

Cette orientation motive Relyens à remettre en question et à réinventer ses activités, sa proposition de valeur et sa relation avec son écosystème à la lumière des enjeux sociétaux qu'il adresse. De plus, elle encourage activement le groupe à mobiliser ses clients, partenaires et collaborateurs pour soutenir sa mission. En fin de compte, cette démarche recentre le groupe sur l'essentiel, en se concentrant sur ce qui a un impact réel et positif dans son ensemble

Investir au service de notre mission Agir en faveur de la durabilité

01

Une politique d'investissement engagée

- Une politique d'exclusion au service de notre mission
- Une stratégie d'engagement spécifique
- Une politique de vote conforme à nos valeurs

02

L'évaluation extra-financière au cœur de notre gestion

- Le monitoring des indicateurs ESG & Climat de notre portefeuille
- Le suivi de nos investissements durables

03

Une démarche pilotée et partagée

- L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance
- La transparence de notre gestion et de notre communication récompensée



Dans ce contexte, en 2026, Relyens a publié une nouvelle Charte d'Investissement Socialement Responsable (ISR) afin de renforcer les exigences environnementales et sociales pour l'ensemble des classes d'actifs. Le groupe a également choisi de renforcer ses exigences ESG & Climat en incluant de nouvelles exclusions sectorielles complétées par des filtres basés sur le niveau de controverses et le scoring ESG. Cette approche concilie performance

financière et extra-financière du portefeuille et maîtrise des risques sur le long terme, favorise l'innovation, le partage de bonnes pratiques et participe à la création de valeur sur les marchés.

[Découvrir la charte ISR de Relyens](#)

Afin de s'inscrire dans une démarche de progrès, Relyens a sélectionné 8 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 définis par les Nations Unies et leurs états membres répondant à ses enjeux dont deux nouveaux objectifs de développement durable intégrés en 2026 en lien avec sa stratégie d'investissements responsables à savoir l'ODD 10 « Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein » et l'ODD 12 « Etablir des modes de consommation et de production durables ». Le choix de ces deux nouveaux objectifs s'explique par la volonté de promouvoir la durabilité dans les modes de consommations, notamment énergétique (ODD 12), ainsi que souligner l'engagement de Relyens pour lutter contre les inégalités sociales (ODD 10).

L'ensemble de ces engagements visent à relever des défis mondiaux à portée sociale et environnementale que sont les inégalités et l'accès à la santé pour tous, tout en permettant la transition écologique et énergétique à moyen long terme.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Au travers de ses activités, Relyens donne accès à des services de santé essentiels et de qualité. Dans un contexte de restriction de la dépense publique, le groupe **contribue au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux**, et soutient durablement les acteurs de ce secteur dans leurs projets de transformation. Par ailleurs, le groupe **investit dans des sociétés innovantes du domaine médical** dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts tout en contribuant à l'amélioration de la qualité et l'accessibilité des soins



Démocratiser l'utilisation d'énergie décarbonée et l'optimisation énergétique pour tous

En investissant dans des fonds dédiés, Relyens participe activement au **développement des énergies vertes et décarbonées**, contribuant à une économie plus responsable. Relyens a renforcé ses investissements en infrastructures durables, avec une priorisation sur la transition écologique, en finançant notamment des projets photovoltaïques, éoliens, de stockage de batterie, de mobilité durable et d'efficacité énergétique. Dans le cadre de sa politique de gestion immobilière, Relyens favorise l'efficacité énergétique en monitorant le management de l'énergie et de décarbonation de ses bâtiments tertiaires. Le groupe réalise aussi régulièrement des audits et des investissements en faveur de la rénovation énergétique, et a fait le choix de ne souscrire que des contrats « énergie verte », tout en veillant à une gestion responsable de l'énergie, de l'eau et des déchets



Bâtir une infrastructure résiliente et encourager l'innovation

Relyens accompagne la **révolution du numérique ainsi que le développement de technologies** de rupture avec un focus important sur la recherche médicale. Les investissements du groupe permettent également **d'apporter des solutions de prévention et pilotage des risques technologiques, risques médicaux ou liés aux ressources humaines**, œuvrant ainsi au service de l'intérêt général et au bénéfice des sociétaires du secteur du soin et des territoires.



Participer à la réduction des inégalités sociales

Relyens agit pour réduire les inégalités sociales et territoriales, notamment en soutenant des projets qui favorisent **un accès équitable aux soins et aux services essentiels pour tous**. Le groupe contribue à la **cohésion sociale** en finançant les opérateurs publics de santé en France et les PME innovantes du secteur médical, mais aussi en participant au développement de **l'économie sociale et solidaire** aux côtés d'acteurs territoriaux engagés. Cette ambition se traduit également à travers une **politique immobilière guidée par des principes de responsabilité, d'équité et d'accessibilité**. Relyens veille à ce que la gestion de son patrimoine favorise **la mixité des publics accueillis et la réduction des inégalités sociales et territoriales** en offrant des lieux de **vie inclusifs et durables**, accessibles au plus grand nombre.



Faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables

Relyens met l'accent sur **la qualité de vie, en imaginant une urbanisation différente, en incluant le bien-être au cœur des préoccupations immobilières**, mais aussi en **privilégiant des projets de réhabilitation, ou encore en soutenant les collectivités territoriales**. Cette conduite est animée par la prise de conscience que la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Relyens **s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients**. Le groupe apporte aux collectivités son soutien pour financer des projets attenants au changement climatique : rénovation et construction de bâtiments efficaces, gestion des déchets, traitement de l'eau, transport propre. Relyens **sensibilise également ses principaux bénéficiaires publics** (hospitaliers et collectivités territoriales) **aux problématiques ESG**. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses **financements obligataires à des émissions labellisées « green »** ainsi qu'à la **sélection de fonds dédiés à la décarbonation**.



Renforcer les partenariats pour le développement durable

Conscient que la réalisation des ODD ne sera possible qu'au travers de la mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé et public, Relyens développe des relations étroites avec les organisations professionnelles contribuant au partage de bonnes pratiques. En complément des PRI, Relyens est également membre de l'Association française des investisseurs institutionnels (Af2i) et Lyon Place Financière en participant activement à la commission durable qui promeut les principes de l'investissement responsable. Enfin, Relyens est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) dont la finalité est de promouvoir et accompagner la transition écologique et énergétique du secteur immobilier, contribuant ainsi au développement d'outils de benchmark pour améliorer la performance environnementale et sociale de son portefeuille immobilier. De manière globale, Relyens s'engage proactivement en faveur de la durabilité à travers sa participation à des conférences et événements autour de l'investissement durable et à impact. L'accompagnement par des prestataires reconnus sur les sujets ESG & Climat permet au groupe de renforcer son expertise au bénéfice du développement durable.

Pour répondre à ces enjeux, Relyens actualise régulièrement les nouveaux ODD qui pourraient s'inscrire au service de sa mission avec la mise en place d'un suivi.

03 Mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable

A. Les exclusions sectorielles et normatives

Son activité et sa mission d'intérêt général amènent le groupe à s'écarter des investissements qui pourraient s'avérer contraires à ses valeurs. Relyens renforce régulièrement sa politique d'exclusion fondée sur 4 principaux critères : les exclusions sectorielles, le niveau de controverses, le score ESG et des aspects géopolitiques. L'application de ces critères s'applique à chaque nouvel investissement et sera progressivement appliqué à l'ensemble de notre portefeuille historique. Un critère ne respectant pas notre politique est suffisant pour entraîner l'exclusion d'un investissement.

En 2026, Relyens a renforcé significativement sa politique d'exclusion notamment concernant ses investissements cotés, selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, le groupe s'est doté de nouvelles bases de données ESG & Climat reconnues en complément du suivi par des prestataires spécialisés. En ce qui concerne les investissements cotés non couverts par les fournisseurs de données, les sociétés non cotées et les investissements immobiliers, les critères d'exclusions restent identiques. L'analyse est réalisée au cas par cas par l'équipe d'investissement qui met en cohérence l'investissement concerné et la politique d'exclusion selon les données disponibles.

Concernant les fonds, les critères d'exclusion sont identiques et l'équipe investissement utilise un référentiel ESG développé en collaboration avec notre prestataire historique. Ce référentiel permet d'évaluer leur performance extra-financière ainsi que celle du véhicule d'investissement

INVESTISSEMENTS COTÉS

1. Exclusions sectorielles

Les engagements contenus dans la politique d'exclusion sectorielle, formalisés dans la Charte d'Investissement Responsable, concernent l'ensemble de la gestion directe et indirecte, cotée et non cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières du portefeuille. Ces exclusions ont été renforcées en 2026 afin de les rendre plus ambitieuses sur le plan environnemental et social.

- **Thématique santé** : en tant qu'assureur engagé du risque médical, le groupe a choisi de renforcer ses exclusions pour respecter ses engagements en faveur du domaine de la santé en excluant tout nouvel investissement dans les secteurs du tabac et de l'alcool (production et vente).
- **Thématique environnement** : en tant qu'entreprise à mission, la durabilité s'inscrit au cœur de la stratégie d'investissement du groupe ; de fait, il souhaite accompagner la transition vers une économie décarbonée tout

en favorisant le respect de la biodiversité. L'ambition est donc de freiner le recours aux énergies fossiles en limitant les investissements dans ce secteur :

- **Pétrole, gaz et gaz de schiste** (extraction et forage) : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur. Il est prévu une sortie progressive mais complète de tout investissement dans les entreprises du secteur du gaz et du pétrole d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde ;

- **Charbon thermique (extraction et forage)** : aucun nouvel investissement n'est autorisé dans ce secteur.

Néanmoins, le filtre sectoriel concernant les énergies fossiles ne s'applique pas aux obligations vertes. Ces instruments sont soumis à une analyse interne au cas par cas et peuvent être admis dès lors que les projets financés accompagnent la décarbonation.

Concernant l'industrie agro-agricole et agrochimique, le groupe souhaite limiter son exposition aux activités qui pourraient nuire à la préservation de la biodiversité, à savoir :

- **Huile de palme (production)** ;

- **Produits agro-chimiques et pesticides (production)** ;

En complément, en adéquation avec ses valeurs, le groupe a choisi d'exclure :

- **Les armes controversées** (mines anti personnel, bombes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques type phosphore) telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo. Aucun investissement dans ce secteur n'est autorisé ;
- **Les crypto-monnaies**, comprenant les actifs ou sociétés exerçant une activité significative liée aux crypto-monnaies (minage, plateformes d'échange, ou spéculation sur actifs numériques), compte tenu de l'absence de cadre réglementaire stable ;
- **Les matières premières**, lorsque l'investissement a une vocation purement spéculative sur les matières premières physiques (énergies fossiles, métaux, denrées agricoles, etc.), afin de limiter les impacts négatifs sur les marchés agricoles et environnementaux ;
- **Le divertissement pour adultes**, couvrant les entreprises impliquées dans la production de contenus à caractère sexuellement explicite. Pour les acteurs de la diffusion, de la distribution ou de la commercialisation, l'exclusion s'applique lorsque les revenus issus de ces activités représentent plus de 5 % du chiffre d'affaires.

2. Exclusions normatives géopolitiques

Relyens tient compte du contexte institutionnel et exclut les entreprises ou les États sur la base d’aspects géopolitiques.

- **Concernant les entreprises :** Relyens exclut de ses portefeuilles tout investissement réalisé avec une entreprise dont le siège social est situé dans un pays non-membre de l’Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), conformément à son exigence de transparence, de stabilité et de respect des standards internationaux. Relyens réaffirme sa volonté d’orienter ses investissements vers des acteurs responsables, et alignés avec ses valeurs.
- **Concernant les souverains et assimilés :** Relyens est par ailleurs attentif aux caractéristiques du pays dans lequel il souhaite investir. La sélection des investissements s’appuie sur l’appréciation faite par l’organisme Freedom House concernant la classification du pays en fonction de l’accès des populations aux droits politiques et aux libertés civiles. Le groupe exclut également tout achat ou vente d’actifs avec les pays considérés comme « Non Free » et « Partly Free ». Cette approche vise à garantir que les placements réalisés s’inscrivent dans un contexte politique et réglementaire solide, en cohérence avec les valeurs et la responsabilité du groupe.

Niveau de controverses

Le groupe veille de manière générale à ne pas investir dans des entreprises sujettes à un niveau de controverse jugé important ou sévère . Pour ce faire, Relyens s’appuie sur les analyses produites par le fournisseur de données extra-financières spécialisé pour ses encours cotés.

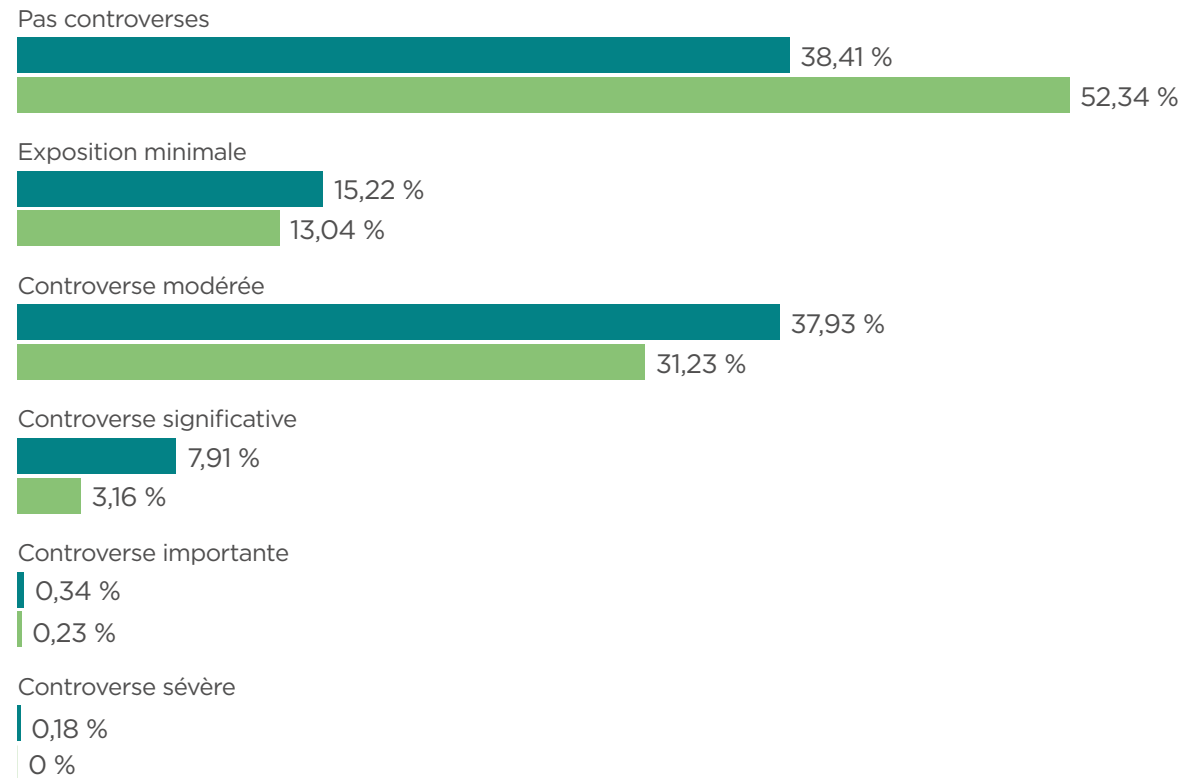
En 2025, seulement 0,23 % des actifs cotés du portefeuille ont un niveau de controverse jugé « important » et 0 % un niveau de controverse « sévère ». En comparaison en 2024, 0,34 % des actifs cotés avaient un niveau de controverse « important » et 0,18 % un niveau de controverse « sévère ».

Scoring ESG

Depuis la mise à jour de sa charte d’investissement responsable, Relyens précise les modalités d’application de son critère d’exclusion fondé sur le scoring ESG. Ainsi, le groupe a décidé d’exclure les niveaux de risque élevé. La borne haute définie par Relyens correspond à un risque « moyen » et ce seuil s’applique à tout nouvel investissement. Le groupe s’engage à appliquer cette politique d’exclusion et à l’étendre progressivement à l’ensemble des actifs en portefeuille.

La mise en œuvre de ces critères reste conditionnée à la disponibilité et à la couverture des données extra-financières fournies par les data providers.

Expositions des encours aux controverses (2024 vs 2025) 2024 2025



INVESTISSEMENTS NON COTÉS

Les actifs non cotés, incluant la poche immobilière composée des immeubles détenus en direct et des fonds immobiliers, ainsi que les fonds d'investissement en capital, les dettes privées, les infrastructures et les participations non cotées détenues en direct, font également l'objet de critères d'exclusion pour tout nouvel investissement. Leur analyse est menée au cas par cas par l'équipe d'investissement, qui s'engage à aligner au mieux chaque investissement avec la politique d'exclusion, en tenant compte des données disponibles.

Exclusions sectorielles

S'agissant des actifs non cotés, Relyens fait ses meilleurs efforts pour respecter les critères d'exclusion appliqués aux actifs cotés. Une due diligence ESG est systématiquement menée à l'entrée, sur la base des référentiels ESG qui permettent d'évaluer la performance extra-financière de la société de gestion ainsi que celle du véhicule d'investissement. Relyens, en tant que propriétaire direct de ses immeubles, applique ces critères à travers une vigilance portée sur l'usage des immeubles détenus et les activités exercées par les locataires.

Exclusions normatives géopolitiques

Pour les actifs non cotés, Relyens privilégie les investissements situés dans les pays membres de l'OCDE. Les fonds d'investissement présentant une exposition significative à des pays non-membres sont écartés au-delà d'un seuil validé en interne. S'agissant des immeubles détenus en direct, Relyens n'acquiert pas d'immeubles situés dans des pays non-membres de l'OCDE.

Niveau de controverse

Le niveau de controverse est également examiné afin d'identifier tout risque potentiel lié à des pratiques non conformes aux engagements du groupe en lien avec un outil IA développé en interne. Cette approche garantit la cohérence de l'ensemble du portefeuille non coté avec les engagements de Relyens.

Scoring ESG

Concernant les actifs non cotés, l'analyse de nouveaux investissements est établie sur la base d'une notation fondée sur des référentiels internes permettant d'évaluer la performance environnementale, sociale et de gouvernance des actifs sous-jacents.

CONTREPARTIES

Le département investissement évalue également les contreparties (intermédiaires, courtiers, prestataires, banques et sociétés de gestion) dans leurs pratiques sur les aspects ESG & Climat, ainsi que leur niveau de controverse. Le groupe veille également à ce que le siège social de la contrepartie soit situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces critères ESG & Climat sont intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats ou peuvent conduire à des arbitrages sur les investissements existants.

B. Prise en compte des critères ESG & Climat

Dans le cadre de sa gestion des actifs cotés et non cotés, Relyens est accompagné par un prestataire externe dont le travail s'appuie sur les données de plusieurs fournisseurs spécialisés dans le domaine extra-financier. En 2026, le groupe a internalisé son analyse ESG de la poche immobilière et a produit l'ensemble des données carbone des différentes classes d'actifs.

Dans le cadre de sa gestion des actifs cotés (obligations et actions) et non cotés (immobilier, composée des immeubles détenus en direct et des fonds immobiliers, fonds d'investissements en capital, dettes privées ou infrastructures ainsi que les participations non cotées détenues en direct), Relyens prend en compte les critères ESG & Climat dans ses décisions de gestion. Ainsi, les indicateurs suivants sont suivis régulièrement :

- **Données ESG** : bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux ESG sur les lignes détenues. En complément, il est important de préciser que les performances ESG présentées ci-dessous sont des scores de performance (échelle sur 100, avec 100 comme maximum) tandis que le score ESG de la charte ISR est une vision risque (échelle sur 100, avec 0 comme maximum).
- **Données Climat** :
 - **Taxonomie** : permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la taxonomie ;
 - **Trajectoire température** : analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques ;
 - **Biodiversité** : mesurer l'impact des actifs du portefeuille de Relyens sur les écosystèmes ;
 - **Émissions Carbone (TcO2)** : évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émanant des trois principales catégories - Scopes 1, 2 et 3 et publié dans le rapport durabilité du groupe
 - **Intensité Carbone** : évaluer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) émanant des trois principales catégories - Scopes 1, 2 et 3 rapportés à un million d'euros investi.

A noter que cette année, les données carbones sont produites par une analyse interne en lien avec des prestataires spécialisés. En complément, comme en 2025, les chiffres relatifs à la taxonomie présentés dans ce présent rapport sont issus du rapport de durabilité du groupe qui a été audité et fait l'objet d'un rapport.

Ainsi, l'ensemble du portefeuille est analysé sur la base d'un scoring ESG & Climat selon la répartition suivante :

- **Poche cotée** : Actions & Obligations Corporate, Obligations Souveraines ; l'analyse du portefeuille repose sur des données provenant de l'agence indépendante de notation ISS via notre prestataire
- **Poche non cotée** : Fonds, Participations directes, Collectivités, Hôpitaux et Immobilier, la collecte de données est réalisée avec des référentiels dédiés à chaque classe d'actif et revus régulièrement. Cette année, la grande majorité des questionnaires a été renforcée par la modification des échelles de scoring qui sont désormais bien plus granulaires notamment pour les fonds.
- **Contreparties** : Sociétés de gestion, Banques, Courtiers, Prestataires de Services. Depuis 2024, les contreparties sont scorées par les équipes ESG de Relyens.

Les informations collectées permettent d'obtenir une compréhension de la stratégie des entreprises financées, des politiques d'investissement ESG & Climat des sociétés de gestion, et plus précisément des informations sur ses performances environnementales (émissions de Gaz à Effet de Serre, consommation d'énergies...), sociales (conditions de travail, égalité des chances) et de gouvernance (composition des instances, politique RSE, certifications et labels pour nos immeubles...).

Tous les indices cités ci-après sont à lire « /100 ». Les scorings ESG publiés en 2025, affichent une amélioration sur la grande majorité des classes d'actifs, par rapport à 2024.

Type d'actifs	Couverture ESG	Couverture Climat	Source ESG	Source Climat
Poche cotée				
Actions & Obligations - Corporate	65 %	98 %	ISS	Relyens
Obligations souveraines & assimilés	91 %	100 %	ISS	Relyens
Poche non cotée				
Immobilier	100 %	100 %	Relyens	Relyens
Hôpitaux	56 %	53 %	Ethifinance	Relyens
Collectivités	100 %	94 %	Ethifinance	Relyens
Fonds	100 %	83 %	Ethifinance	Relyens
Participations directes	69 %	28 %	Ethifinance	Relyens

*Couverture climat définie sur la base de la couverture des données carbone (GES) de chaque poche
** Couverture ESG sur la base des réponses des émetteurs ayant répondu à minima 50 % des questionnaires durant la collecte ESG
*** Pourcentage obtenu en réalisant la moyenne des taux de couvertures des sous-poches Relyens Innovation Santé, The Tech Care Company, Dettes privées et Autres émetteurs privés

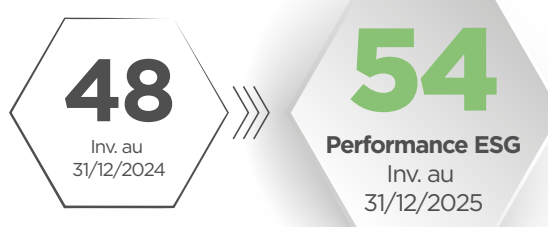
Synthèse des performances ESG par poche

Poche non cotée

Immobilier



Fonds



Hopitaux



Participations directes



Collectivités



Echelle de performance ESG

- Note $\geq 55/100$: **Très bonne**
- $50 \leq \text{Note} < 55/100$: **Bonne**
- $45 \leq \text{Note} < 50/100$: **Moyenne**
- $40 \leq \text{Note} < 45/100$: **Limitée**
- Note $< 40/100$: **Faible**

Source : Ethifinance - ISS - Relyens-

ACTIFS COTÉS - MARCHÉ FINANCIER

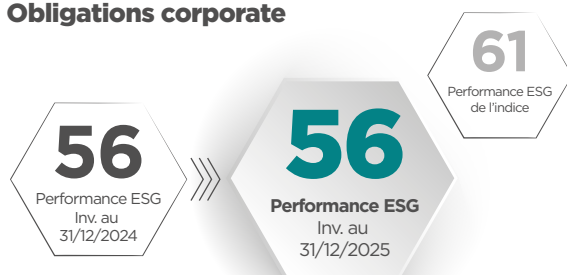
Poche cotée

Actions



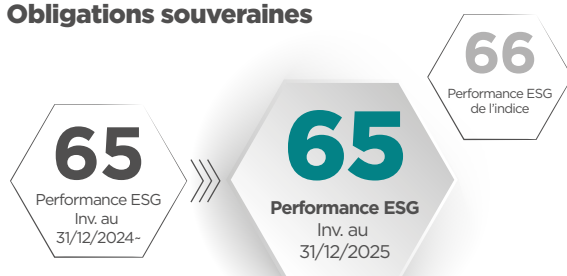
Niveau de performance du portefeuille : **Très bonne**

Obligations corporate



Niveau de performance du portefeuille : **Très bonne**

Obligations souveraines



Niveau de performance du portefeuille : **Très bonne**

Echelle de performance ESG

- Note $\geq 55/100$: **Très bonne**
- $50 \leq \text{Note} < 55/100$: **Bonne**
- $45 \leq \text{Note} < 50/100$: **Moyenne**
- $40 \leq \text{Note} < 45/100$: **Limitée**
- Note $< 40/100$: **Faible**

Source : Ethifinance - ISS

A la suite du changement de fournisseurs de données, la poche cotée se décompose entre :

- Corporate : Actions et Obligations
- Souverains et Assimilés : Obligations

Relyens s'attache à appliquer une politique dite « responsable » dans ses placements cotés conformément à sa stratégie en la matière. La poche cotée est essentiellement composée d'obligations. La poche obligatoire se décompose en deux catégories, que sont les obligations souveraines et d'entreprises aussi appelée corporate. La majorité des actifs obligataires est désormais constituée d'émetteurs appartenant au secteur « souverains et assimilés », résultat d'une importante réallocation des actifs suite à la remontée des taux constatée en 2022 et initiée au détriment du crédit. Relyens a également choisi de concentrer sa stratégie d'investissement obligataire autour des obligations souveraines labellisées green.

L'importance accordée au secteur souverain et assimilé génère un impact positif sur la performance ESG. De plus, concernant, les émetteurs crédits, les entreprises dont les secteurs sont par essence sur des activités polluantes ne sont pas privilégiées en alignement avec la charte d'investissements responsables du groupe. Relyens reste attentif à orienter une part significative de ses encours sur les obligations labellisées greens ou sustainable.

1. Émetteurs Corporate

NB : tous les indices cités ci-après sont à lire « /100 ».

• Actions

La poche « Actions », qui représente une faible part des encours du portefeuille (moins de 1%), affiche une bonne performance ESG globale malgré la présence de certains émetteurs qui modèrent le score par des performances mitigées sur les piliers Environnement et Social. Ce score est fiable car plus de 98 % des encours « actions » ont pu être analysés.

A noter que fin 2025, le nombre d'émetteurs composant cette sous-poche reste très limité avec environ une dizaine d'entreprises dans des secteurs variés tels que la santé, la grande distribution, l'immobilier ou encore les télécom.

La performance globale de la poche « Actions » fin 2025 reste relativement stable avec un score 64 contre 63 en 2024. Les performances du portefeuille sur les piliers Social, Gouvernance et Environnement sont de 63/100, 68/100 et 65/100 ce qui démontrent une certaine maturité des sujets extra financiers au sein des entreprises cotées du portefeuille, notamment en lien avec les réglementations qui encadrent leurs pratiques.

• Obligations

La poche obligataire « corporate » du portefeuille correspond à environ 25 % du portefeuille d'investissement et affiche un taux de couverture satisfaisant de 64 % en 2025. Cette année, la poche présente une performance ESG moyenne de 56/100 comme l'année dernière selon ISS. La poche obligataire « corporate » se compose de plus d'une centaine d'émetteurs dans des secteurs diversifiés tels que l'industrie, le secteur financier, l'assurance, l'immobilier ou encore les transports. Le score de 56 est considéré comme

« moyen » et s'explique par le fait que 60 % de encours analysés affichent des scores entre 40 et 60. Les piliers Environnement, Social et Gouvernance ont respectivement les notes de 54/100, 56/100 et 67/100. Selon les données issues de ISS, ce score ressort inférieur à celui de l'indice avec une différence de 5 points en moins.

Les émetteurs du secteur financier représentent 51 % de cette poche, suivis par les émetteurs du secteur de l'industrie à 25 % puis celui de l'immobilier à 14 %. Les holdings représentent 8,5 % de la poche. Près de 48 % des émetteurs de cette poche sont des émetteurs français, suivi par 10 % d'émetteurs basés au Luxembourg, 8 % aux Etats-Unis, 7 % en Allemagne, 6 % en Espagne et 4 % en Italie. Les 17 % restant sont des émetteurs majoritairement répartis dans des pays européens.

Par ailleurs, en raison de sa nette dominance au sein du portefeuille coté (environ 95 % des encours analysés), la performance de cette sous-poche reflète parfaitement la note ESG globale de la poche « Corporate » au global qui est de 57/100.

2. Émetteurs Souverains et Assimilés

La poche souveraine correspond à environ 20 % des encours du portefeuille global et au sein des émetteurs souverains, plus 91 % ont pu être analysés.

La poche souveraine se démarque en affichant une bonne performance ESG (65/100) supérieure à celle enregistrée par la poche « corporate » au global (obligations et actions) qui est de 57/100. Cela s'explique notamment par un résultat intéressant obtenu sur le pilier Social (69/100), influencé par des états majoritairement européens.

Près de 36 % de cette poche est représentée par le risque souverain et assimilés France, suivi de 23 % d'Espagne, 17 % d'Italie, 8 % de Belgique, 5 % d'Union Européenne et 3 % d'Allemagne. Les 8 % restant sont des souverains répartis dans des pays européens.

ACTIFS NON COTÉS

Une première collecte de suivi de nos actifs non cotés avait été initiée en 2022, il s'agit donc de la troisième année de référence sur cette classe d'actifs. Contrairement au scoring sur les marchés financiers, aucun indice de comparaison n'a pu être retenu faute de données pertinentes disponibles sur le marché.

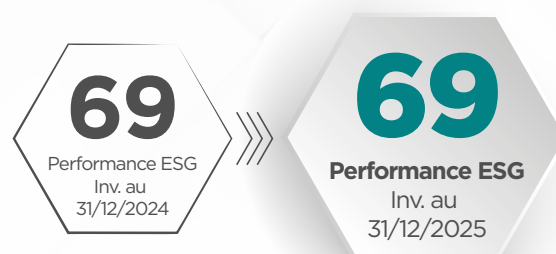
1. Immobiliers

Concernant les actifs immobiliers la poche représente environ 15 % des encours du portefeuille. Les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours analysables de la poche.

Durant l'année 2025, Relyens a poursuivi ses efforts pour optimiser la performance ESG de sa foncière. Dans un souci d'amélioration continue, il a d'ailleurs été fait le choix **d'actualiser le référentiel de scoring**, afin de le rendre plus pertinent et granulaire sur différentes thématiques (Gouvernance par exemple), ou encore en révisant de manière exigeante certains seuils de notation.

Le périmètre d'analyse a évolué avec la livraison d'un nouvel actif mixte en juin dernier, à Saint-Étienne composé d'un immeuble résidentiel (2 424 m² pour 37 logements) et d'un immeuble tertiaire (2 214 m²). Pour leur première année d'analyse, ces deux actifs ont obtenu les notes suivantes : **58/100 pour la partie résidentielle et 50/100 pour la partie tertiaire**. Ces premiers scores, obtenus sur un actif en phase de commercialisation, sont appelés à progresser à mesure de la montée en occupation et de la mise en place complète de l'exploitation.

Dans ce contexte, **le résultat global du portefeuille immobilier se maintient à 69/100 en 2025, justifiant de la très bonne qualité extra-financière des immeubles détenus par Relyens.**



Echelle de performance ESG

- Note ≥ 55/100 : **Très bonne**
- 50 ≤ Note < 55/100 : **Bonne**
- 45 ≤ Note < 50/100 : **Moyenne**
- 40 ≤ Note < 45/100 : **Limitée**
- Note < 40/100 : **Faible**

38 % des actifs atteignent ou dépassent la note de 70/100, et 76,2 % ont un score supérieur ou égal à 60/100. Le score global de 69/100 est calculé en pondérant chaque actif par sa valeur vénale sur un patrimoine valorisé à 347 M€ pour 21 immeubles, et dont la valeur médiane se situe à 16,8 M€.

Sur le pilier Environnement, le portefeuille affiche une note moyenne de 68/100, avec des points forts structurels sur le Carbone (80/100) et les Déchets (83/100). En complément, le groupe continue de **promouvoir le respect de la biodiversité**, à travers, par exemple, l'installation de ruches ou la contractualisation avec des paysagistes engagés.

Sur le pilier Social (83/100), 14 des sites analysés ont démontré un scoring supérieur ou égal à 80/100 soit 78,4 % des encours analysés. Cet indicateur est notamment boosté par un taux d'occupation des bâtiments supérieur à 90 %, soulignant ainsi une réelle attractivité. Relyens souhaite améliorer la considération de ses parties prenantes, en poursuivant sa démarche annuelle de feedback, ou encore en déployant des outils de sensibilisation ciblés.

Le pilier Gouvernance (51/100) constitue le principal levier de progression, notamment via le renforcement des clauses d'engagement ESG dans les contrats signés avec les prestataires de Relyens, mais également en ce qui concerne le volet de la résilience climatique.

Ces résultats se justifient par la qualité des fondamentaux des immeubles, mais surtout par les nombreuses démarches qui ont été entreprises en termes de gestion sur l'année écoulée. Par exemple, la signature de nouveaux mandats avec les property managers du groupe, dans lesquels ont été intégrés des **chartes de gestion immobilière responsable et durable** tenant compte d'engagements réciproques et de comités spécifiques favorisant le déploiement opérationnel des valeurs responsables de Relyens.

Enfin, Relyens a également poursuivi ses efforts de réinvestissement. Cela s'est notamment traduit par l'installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment tertiaire, la modernisation complète du système de production CVC d'un immeuble résidentiel, ainsi que par la mise en place d'un dispositif spécifique de suivi énergétique sur un immeuble pilote.

2. Hôpitaux

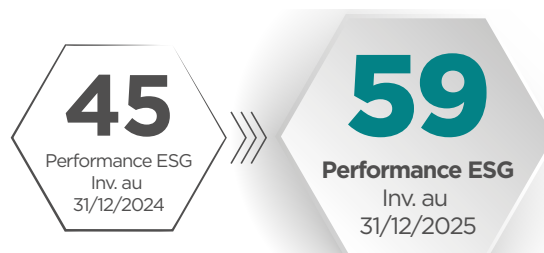
Concernant les « Hôpitaux », la poche correspond à environ 9 % du portefeuille et les données disponibles ont permis de couvrir 56,1 % des encours de la poche en 2025 contre 50,3 % en 2024.

Relyens, par ses valeurs et son activité, a fait le choix depuis plusieurs années de soutenir le secteur hospitalier. Le groupe est devenu au fil du temps un acteur important du marché des prêts aux hôpitaux, permettant de financer les investissements de ces établissements via deux canaux :

- le marché obligataire, qui permet d'adresser notamment les hôpitaux de taille importante, aux besoins d'investissements significatifs. Les investissements sont fléchés uniquement sur des établissements notés avec l'élaboration, comme pour les prêts, d'une analyse financière en interne.
- le canal bancaire, via un partenariat noué avec Arkéa Banque. Un comité d'investissement dédié a été créé et met au cœur de son processus de décision l'analyse des investissements et des risques de centres hospitaliers, souvent de taille relativement plus petite que sur le marché obligataire.

Ainsi, Relyens participe activement à la rénovation et à la transformation de l'ensemble du secteur hospitalier, pilier de notre société.

La poche affiche un bon niveau de performance avec un score global de 59/100 et des scores sur les piliers Gouvernance et Social au-dessus de 60/100.



Echelle de performance ESG

- Note $\geq 55/100$: **Très bonne**
- $50 \leq \text{Note} < 55/100$: **Bonne**
- $45 \leq \text{Note} < 50/100$: **Moyenne**
- $40 \leq \text{Note} < 45/100$: **Limitée**
- Note $< 40/100$: **Faible**

NB : La note 2024 actualisée avec la grille de scoring de 2025 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Aucun changement de référentiel en matière de scoring n'ayant été effectué entre 2024 et 2025, l'amélioration observée est due à un meilleur taux de réponse, notamment en raison de retraitement réalisé par Relyens sur la base de données publiques disponibles sur l'établissement hospitalier. A noter qu'une majorité d'hôpitaux n'ont répondu que partiellement aux questionnaires (leur taux de réponse étant légèrement supérieur à 50 %) entraînant des scores encore moyens pour ces établissements.

La démarche de Relyens s'inscrit dans un horizon long terme et le groupe souhaite poursuivre la sensibilisation auprès des hôpitaux financés. L'objectif est de démontrer l'importance d'une telle collecte d'informations et acculturer aux enjeux ESG & Climat

3. Collectivités

Concernant les actifs « Collectivités » les encours représentent environ 5 % du portefeuille et les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche.

Partenaires depuis 2018, Relyens et Sienna Crédit se sont associés pour financer les acteurs du secteur public français. Cette collaboration a permis à Relyens de contribuer, à hauteur de 110 M€ et au travers plus de 80 opérations réalisées, aux financements de nombreux équipements publics, comme des écoles, des centres de tri et de valorisation, des logements sociaux ou encore des EHPAD.

Le principal véhicule, le fonds Relyens Investissements & Territoires, a précisé sa stratégie en 2023 pour désormais soutenir exclusivement des projets durables liés à la transition énergétique, la rénovation, la construction de bâtiments efficients, la gestion des déchets, le traitement de l'eau, le transport propre et l'adaptation au changement climatique. A fin 2025, 6 projets durables portés par les collectivités pour un montant de 19,6 M€ ont pu être soutenus par le fonds depuis sa nouvelle orientation portant notamment sur la rénovation efficiente d'écoles ou encore le passage de l'éclairage public d'une ville à la LED, le financement de ligne de bus électrique.

Depuis 2026, le fonds ouvre également son financement aux établissements publics de santé en sélectionnant des projets durables portés par ces structures. Ces évolutions sont en adéquation avec la stratégie d'investissement socialement responsable de Relyens. Elle reflète un engagement profond envers un avenir durable et la volonté de contribuer activement à la protection de l'environnement.



Echelle de performance ESG

- Note $\geq 55/100$: **Très bonne**
- $50 \leq \text{Note} < 55/100$: **Bonne**
- $45 \leq \text{Note} < 50/100$: **Moyenne**
- $40 \leq \text{Note} < 45/100$: **Limitée**
- Note $< 40/100$: **Faible**

NB : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2024 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2025 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Cette poche affiche un score de performance « limitée », avec un score de 38/100, bien qu'à isopérimètre cela reste supérieur au score de 2024 de 26/100. En termes de performance ESG globale, on constate une forte concentration des notes en dessous de la moyenne. En effet, plus des deux tiers (79 %) des notes des émetteurs analysés, représentant 72 % des encours totaux, sont comprises entre 30/100 et 50/100.

La performance est tirée à la baisse par les mauvaises performances environnementales affichées par la majorité des actifs évalués (59 des collectivités sur les 60 évaluées affichent une note strictement inférieure à 40/100 et près de 36 % des entités analysées affichent une note inférieure à 30/100). Ceci s'explique principalement par la difficulté de la plupart des collectivités à fournir des données environnementales quantitatives (énergie, eau, déchets, etc.).

4. Fonds

Le groupe investit dans une quarantaine de fonds, qui sont répartis selon trois catégories :

Private Equity

Le groupe diversifie ses investissements en souscrivant dans une vingtaine de fonds à dominante santé et intervient sur toute la chaîne de création de valeur en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs. Plus récemment, un des enjeux du groupe est également de renforcer ses investissements dans des fonds ayant une thèse orientée vers l'impact environnemental.

Dettes privées

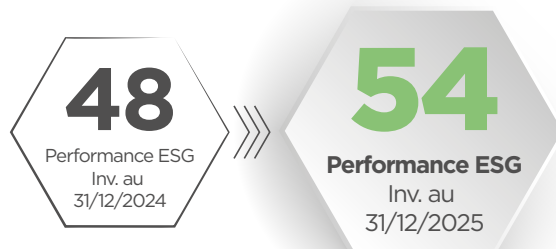
Relyens investit par ailleurs dans plusieurs fonds de dette privées portés par des sociétés de gestion françaises avec pour objectif de contribuer là-encore au développement des entreprises qui n'ont pas accès aux marchés obligataires. Relyens s'attache à investir dans des fonds appliquant un suivi important des dimensions ESG pour chacune des participations.

Infrastructures

Relyens est également investi dans plusieurs fonds d'investissement finançant des projets d'infrastructure en Europe avec l'idée de soutenir principalement des projets relatifs à la transition écologique. Cet axe a été renforcé avec le relèvement récent de notre allocation cible de 5 à 10 %. Deux engagements significatifs additionnels ont été réalisés en 2024 avec 40 M€ d'investissements sur deux fonds labellisés article 9 finançant exclusivement des infrastructures favorisant la transition écologique.

Ces trois catégories sont toutes notées selon le même référentiel « Fonds », qui aboutit au score ci-dessous :

Les encours de cette sous-poche correspondent à plus de 11 % du portefeuille et les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche.



Echelle de performance ESG

- Note $\geq 55/100$: **Très bonne**
- $50 \leq \text{Note} < 55/100$: **Bonne**
- $45 \leq \text{Note} < 50/100$: **Moyenne**
- $40 \leq \text{Note} < 45/100$: **Limitée**
- Note $< 40/100$: **Faible**

NB : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2024 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2025 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Cette poche « Fonds » affiche cette année un bon niveau de performance, passant de 48/100 à 54/100. Ce score général de 54/100 est représentatif car la totalité des encours de la poche ont été analysés pour aboutir à ce résultat. Cette amélioration par rapport à 2024 est principalement due à la hausse de fonds ayant de très bons scores (80-90) qui passe de 6 % à 24 % en 2025. Le score élevé de cette poche s'explique aussi par le fait que ces fonds sont aussi les plus structurés et qu'ils disposent d'équipes ESG expérimentées et dédiées. Ils investissent également dans des entreprises ayant un stade de maturité plus élevé.

Le pilier environnement représente la meilleure performance de la poche (60/100), légèrement au-dessus du pilier gouvernance (55/100), et au-dessus des piliers sociétal (25/100) et social (49/100). Concernant le pilier environnement et gouvernance, ils affichent de très bons scores avec respectivement 41 % et 53 % des encours analysés ayant un score strictement supérieur à 65/100.

Participations directes

En tant qu'investisseur institutionnel, Relyens a dédié une part de ses actifs au financement de l'économie réelle, à destination des PME et des ETI aux côtés de l'offre bancaire existante en accompagnant les entreprises à moyen-long terme tout en s'intéressant à leur bien-fondé en matière d'attractivité et de transparence.

Ainsi, la poche « participations directes » se décompose en plusieurs sous-poches dont :

- Un mandat de dette privée : les actifs de dette privée totalisent à fin 2025 un encours d'environ 53 M€, représentant un investissement dans 12 sociétés. Relyens a pour objectif de poursuivre ses investissements en optimisant le dispositif de sélection, le suivi des financements et la prise en compte de critères d'impact et d'ESG.
- Un fonds dédié nommé « Relyens Innovation Santé » investissant en faveur d'innovations dans le secteur du biomédical. La SCR a pour vocation de soutenir des entreprises développant une technologie de rupture dans le domaine médical.
- Un panel d'autres émetteurs privés finançant également l'écosystème de la santé dans sa globalité.

Pour gagner en lisibilité, les scoring de ces différentes catégories ont été regroupés en un seul score permettant de regrouper les diverses performances ESG avec un stade de maturité ESG des émetteurs financés encore limité.

Concernant les actifs « Participations directes », les données disponibles ont permis de couvrir en moyenne 69 % des encours de la poche. Pour rappel, les encours représentés par « participations directes » correspondent à environ 6 % du portefeuille global.



Echelle de performance ESG

- Note $\geq 55/100$: **Très bonne**
- $50 \leq \text{Note} < 55/100$: **Bonne**
- $45 \leq \text{Note} < 50/100$: **Moyenne**
- $40 \leq \text{Note} < 45/100$: **Limitée**
- Note $< 40/100$: **Faible**

NB : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2024 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2025 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

La poche « Participations directes » affiche un niveau de performance limité avec un score de 39/100 en moyenne bien qu'en hausse par rapport à 2024 où il était de 33/100. Cette évolution à la hausse s'explique notamment par un taux de réponses plus élevé en 2025 et une hausse du score de la sous poche dette privée. En 2025, comme l'année précédente, les sous-poches qui composent la poche « participations directes » affichent des scores très hétéroclites. En effet, la sous poche « dette privée » dispose du meilleur score avec 53/100 et un taux de couverture satisfaisant de 67 %, le fonds « Relyens Innovation Santé » conserve un score de 33/100 en 2025 tandis que la poche « émetteurs privés » voit son score diminué fortement en 2025 avec 18/100 et un taux de couverture très faible d'uniquement 10 % en lien avec très peu de réponses en 2025 malgré plusieurs relances auprès de nos émetteurs.

Pour certaines de ces sociétés récentes et parfois peu rentables, l'ESG reste un sujet qui n'est pas forcément toujours au cœur des priorités. Au fil des années et campagnes, Relyens continue de sensibiliser les participations aux sujets liés à la durabilité.

C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Depuis 2023, Relyens a pris la décision d'évaluer ses contreparties (intermédiaires, courtiers, banque et sociétés de gestion) dans leurs pratiques ESG, à travers un référentiel spécifique dédié. En 2025, cette démarche se traduit par un taux de réponse satisfaisant avec 76 % de réponse sur les 54 entités interrogées, contre 82 % pour 38 entités en 2024. Facialement le taux de couverte diminue en raison de l'élargissement du périmètre des contreparties à acculturer aux pratiques extra-financières. Depuis 2024, l'évaluation des contreparties est réalisée en interne par Relyens.

Concernant la méthodologie utilisée, Relyens a choisi d'équipondérer les contreparties dans la mesure où il n'y a pas toujours d'encours associés pour chacune d'elles. Cette approche assure une représentation équilibrée et homogène des pratiques ESG de toutes les entités évaluées.

Au niveau des résultats, sur l'exercice 2025, la moyenne des scores ESG pour les contreparties est de 60/100. Selon l'échelle de performance ESG, ce scoring est donc qualifié comme « très bon ». Le score est en légère progression par rapport à l'année dernière, où il était de 56/100.

Cette démarche a pour objectif de :

- Mettre en place un outil de suivi et de scoring ESG de nos contreparties sur la durée,
- Utiliser ce nouveau référentiel lors des due diligences réalisées en amont de l'attribution de nouveaux mandats de gestion (fonds cotés et non-cotés) et entrées en relations avec de nouvelles contreparties,
- Sensibiliser nos contreparties aux bonnes pratiques.

A terme, les critères ESG pourront être intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats ou mener à des arbitrages sur les investissements existants. Ces scores ESG sont aussi des informations qui donnent lieu à des échanges avec les sociétés de gestion. Les notes sont communiquées aux contreparties et Relyens instaure un dialogue pour améliorer ses méthodes de scoring.

D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour rappel, la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe, et classe les fonds de la façon suivante :

- **Les fonds relevant de « l'article 6 »** intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9 ;
- **Les fonds relevant de « l'article 8 »** font la promotion des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable ;
- **Les fonds relevant de « l'article 9 »** ont pour objectif principal l'investissement durable, au sens de la définition de l'article 2(17) du règlement SFDR, ils doivent investir dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif aux autres objectifs, et en respectant de bonnes pratiques de gouvernance.

Ainsi, dans le cadre de sa gestion indirecte et directe, la liste des fonds classés Articles 8 et 9 SFDR dans lesquels Relyens a investi est disponible en Annexes.

L'évolution des montants investis du portefeuille de Relyens en fonction du type d'article SFDR entre 2024 et 2025 est la suivante :

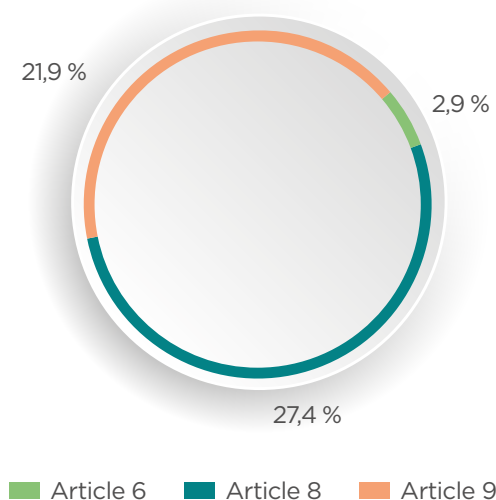
Montant des encours en M€
par article SFDR



En 2025, le groupe a investi dans 2 nouveaux fonds pour un montant de 10 M€ d'encours (en VM) dont :

- 1 fonds classés Article 9 en private equity avec impact positif et significatif sur les enjeux environnementaux en œuvrant sur les limites planétaires,
- 1 fonds classés Article 8 en private equity impliqué dans le domaine de l'innovation en santé, spécialisé sur les sujets neuro et cardiovasculaires.

Répartition des fonds par article SFDR
en 2025 (en % d'encours)



Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, Relyens a augmenté sa proportion de fonds classés Article 9, passant de 20 % à 22 %, tout en réduisant sa part de fonds classés Article 6, passant respectivement à un peu moins de 3 % contre 4 % en 2024. La part de fonds Article 8 reste stable et représente toujours la majorité des encours investis classés SFDR en 2025 avec plus de 27 %. A noter qu'en 2025, le tag interne des fonds a été modifié et la catégorie « non applicable » a été introduite pour les fonds non soumis à la réglementation SFDR, intégrant notamment les Fonds Commun de Titrisation. Cette catégorie est égale, en 2024 et 2025, à la majorité des encours avec 206 M (48 % restant).

Ces avancées témoignent de l'engagement de Relyens envers la durabilité et de sa volonté de créer un impact positif à travers ses activités d'investissement. L'objectif est de poursuivre la sélection d'opportunités d'investissement responsables et de promouvoir des pratiques durables au sein du groupe.

04 Ressources

A. Moyens déployés

En 2025, Relyens a également pris plusieurs mesures et initiatives dans le domaine de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE) et de la lutte contre le changement climatique.

LA DURABILITÉ DANS LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Depuis 2021, Relyens a engagé et structuré une démarche ambitieuse en faveur du développement durable, portée par une volonté stratégique du groupe et un pilotage interne renforcé de ses impacts. Cette démarche s'inscrit dans une logique de progrès continu, visant à mieux mesurer, comprendre et réduire ses impacts environnementaux, en particulier en matière de lutte contre le changement climatique.

Dans ce cadre, Relyens s'appuie sur plusieurs outils de référence pour évaluer le niveau de maturité de sa démarche RSE et identifier ses axes d'amélioration. L'évaluation EcoVadis constitue ainsi un levier de diagnostic et de pilotage, couvrant les enjeux environnementaux, sociaux et droits humains, éthiques et d'achats responsables. Elle permet au groupe de se situer par rapport à ses pairs et de structurer ses plans d'action dans une logique d'amélioration continue. En 2025, cette dynamique a été reconnue par l'obtention de la médaille Bronze, positionnant Relyens parmi les 35 % des entreprises les plus performantes en matière de développement durable.

L'implication des collaborateurs constitue un levier essentiel de cette démarche, quelques chiffres en 2025* :

- 2044 participations à des actions, animations ou projets RSE, pour 1 200 collaborateurs. Ce chiffre est en progrès par rapport à 2024 (1736 participations)
- 90 % des collaborateurs ont un objectif individuel issu de la mission
- 89 % se sentent suffisamment accompagnés par leur manager pour vivre les changements qui s'opèrent
- 71108 de jours de télétravail pris par les collaborateurs de Relyens en France
- 945 collaborateurs ont utilisé le télétravail dans l'année en France, parmi environ 1 000 collaborateurs français
- 94 % des collaborateurs se sentent concernés par les enjeux climatiques et 89 % sont vigilants à leur consommation numérique

* Données 2025 issues de notre baromètre et des ressources internes

1. Environnement

Depuis 2021, Relyens réalise chaque année un suivi rigoureux de ses émissions de gaz à effet de serre à travers la réalisation de bilans carbone. Ces travaux ont permis de mieux comprendre les principales sources d'émissions du groupe et de définir une stratégie bas-carbone sur la période 2022-2024. Celle-ci reposait sur trois leviers de

réduction (les investissements, les parties prenantes et les déplacements) complétés par un levier transverse de maîtrise dédié à la limitation de l'inflation numérique.

Le bilan des émissions pour l'année 2025, réalisé selon la méthodologie du GHG Protocol, couvre les scopes 1, 2 et 3 sur les périmètres France, Espagne, Italie et Allemagne, et intègre une part significative des émissions liées au portefeuille d'investissements. Ce bilan a été audité dans le cadre de l'exercice CSRD.

L'analyse met en évidence que l'essentiel des émissions relève du scope 3, en particulier les biens et services achetés et l'utilisation des produits vendus. Relyens a donc structuré sa politique climat autour de quatre piliers : mobiliser les parties prenantes, agir en responsabilité sur ses activités, contenir l'inflation numérique, accompagner nos clients auxquels s'ajoute une politique d'investissement intégrant les enjeux climatiques.

En 2026, Relyens renforce sa politique climat par la mise en place d'objectifs de décarbonation et d'un plan de transition définissant des trajectoires chiffrées de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2023-2030. Un plan d'action mesuré sera mis en place pour s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Relyens a engagé de nombreuses actions concrètes pour réduire l'empreinte carbone de ses activités directes. En matière de mobilité, ces actions incluent l'électrification de 70 % de la flotte automobile en 2025, la formation à l'écoconduite, la priorisation du train pour les déplacements professionnels, la mise en place d'un forfait mobilité durable (aide financière pour le déplacement à vélo, remboursement lors du covoiturage, ...) et la prise en charge des abonnements de transports publics à hauteur de 75 %.

Le groupe agit également sur la performance énergétique de ses bâtiments via des opérations de rénovation, la mise en place d'une gestion technique centralisée, la récupération de chaleur des salles informatiques et une réduction maîtrisée de la climatisation.

La maîtrise de l'inflation numérique repose sur l'allongement de la durée de vie des équipements, le choix de matériels labellisés (TCO, EPEAT Gold), un indice de réparabilité élevé et l'attention portée aux pratiques RSE des fournisseurs.

Enfin, Relyens veille à mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes. Cela se traduit notamment par le recours accru aux expertises à distance, favorisant un meilleur maillage territorial, ainsi que par l'identification de partenaires proposant des solutions de réemploi, en particulier pour les assurances automobiles.

L'engagement des collaborateurs constitue un levier clé de la démarche RSE de Relyens. Il repose sur des ateliers citoyens et des actions de sensibilisation déployés tout au long de l'année, permettant une implication concrète autour de thématiques telles que la mobilité, la sobriété

numérique ou la biodiversité, complétées par des formations, des ateliers participatifs et des défis collectifs favorisant l'appropriation des enjeux de durabilité.

En 2025, Relyens a engagé le déploiement d'un système de management environnemental fondé sur la norme ISO 14001 sur l'ensemble de ses sites en France, avec un objectif de certification en juin 2026.

2. Social

En tant qu'entreprise à mission, Relyens place le développement, le bien être et l'engagement de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie. Les enjeux sociaux relatifs au personnel sont intégrés à la gouvernance, à la stratégie et au modèle économique du groupe.

Relyens déploie une politique structurée de Qualité de Vie et des Conditions de Travail visant à prévenir les impacts négatifs liés aux conditions de travail et à renforcer l'attractivité et la performance durable. Elle repose sur l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la santé et la sécurité au travail, le développement professionnel ainsi que la communication et la collaboration.

L'organisation du travail favorise l'autonomie et la responsabilisation, notamment à travers le télétravail flexible (jusqu'à 3 jours par semaine) et le flex office déployés sur les sites européens. Ces dispositifs contribuent à la réduction des déplacements contraints et participent ainsi à la limitation de l'empreinte environnementale des activités.

Relyens veille au respect des réglementations en matière de santé et de sécurité et intègre la prévention des risques professionnels dans l'ensemble de ses politiques RH, avec notamment une politique renforcée de prévention des risques psychosociaux déployée depuis 2024.

Relyens soutient le développement professionnel de chacun au moyen de formations individuelles et collectives, accessibles sur site, à distance ou via un campus digital proposant plus de 200 contenus. Le développement des compétences est structuré autour de parcours d'intégration, d'entretiens réguliers avec les managers, d'un plan de formation annuel et de dispositifs favorisant la mobilité interne et l'enrichissement des missions.

Relyens accorde une attention particulière à l'accompagnement des équipes dans les phases de transformation. Tous les managers sont formés à l'agilité et à la conduite du changement afin de soutenir leurs équipes face aux évolutions organisationnelles et métiers. Cette dynamique s'appuie notamment sur la méthode ADKAR, qui permet de structurer l'accompagnement du changement autour de la compréhension, de l'adhésion et de l'appropriation des transformations. L'équipe Change & Agilité ainsi que les responsables RH sont également formés à la conduite du changement et transmettent ces outils et pratiques aux managers, afin d'ancrer une culture commune d'agilité, de soutien et d'adaptation au plus près des réalités terrain.

Le dialogue social et la prise en compte des perceptions internes constituent également des leviers essentiels de pilotage. À travers la plateforme Octomine, Relyens interroge régulièrement ses collaborateurs sur leur engagement, leur bien-être et leur perception des enjeux de dura-

bilité et environnementaux. Ces retours (75 % en moyenne) permettent d'alimenter le pilotage des politiques internes, d'accompagner les transformations en cours et de renforcer l'adhésion aux objectifs de la stratégie climat du groupe.

3. Gouvernance

La gouvernance de Relyens repose sur une organisation conforme aux exigences réglementaires, reflétant son identité mutualiste et son statut d'entreprise à Mission. Elle s'appuie sur une séparation claire entre gouvernance non exécutive et gouvernance exécutive, garantissant une intégration effective des enjeux de durabilité dans la stratégie et les décisions du groupe.

La gouvernance non exécutive, exercée par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, définit la stratégie de Relyens et en supervise la mise en œuvre. Composée d'administrateurs issus du secteur de la santé et des acteurs territoriaux, le Conseil est particulièrement sensibilisé aux enjeux sociaux, environnementaux et climatiques. Il s'appuie sur des comités spécialisés, en particulier le Comité d'audit. En tant qu'entreprise à Mission, Relyens s'est également dotée d'un Comité de Mission chargé du suivi de sa raison d'être et de l'intégration des critères sociaux et environnementaux dans ses pratiques.

La gouvernance exécutive, sous la responsabilité du Directeur général et dirigeants effectifs, assure le déploiement opérationnel de la stratégie. Elle s'appuie sur les fonctions clés réglementaires et sur des comités internes spécialisés. Dans le cadre du plan stratégique ImpACT2025, un Comité ESG dédié supervise le pilotage de la politique RSE, la mise en conformité CSRD, le suivi des impacts, risques et opportunités matériels ainsi que leur prise en compte dans la stratégie, le modèle économique et la chaîne de valeur.

Des formations dédiées à la CSRD ont été organisées dès 2023 pour l'ensemble des instances de gouvernance exécutives et non exécutives, avec un renforcement spécifique en 2025 pour les nouveaux administrateurs. Ces sessions ont permis de développer une compréhension commune des exigences réglementaires, de l'analyse de double matérialité et des enjeux financiers et extra financiers, afin d'éclairer les prises de décision stratégiques.

Les enjeux de durabilité sont intégrés aux mécanismes d'incitation : les accords d'intéressement des collaborateurs reposent sur l'atteinte d'objectifs liés à l'impact social et environnemental, à l'engagement des collaborateurs et à la sensibilisation aux enjeux climatiques.

En cohérence avec ses engagements de durabilité, Relyens a intégré les enjeux liés à la chaîne de valeur dans sa gouvernance. Le groupe est **signataire de la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)**, et déploie depuis 2025 sa politique achats responsables. Cette démarche vise à renforcer la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et éthiques dans les décisions et dans la relation fournisseurs, à travers notamment la diffusion d'une charte achats responsables. Une formation Achats Responsables a été déployée pour mobiliser les principaux acheteurs de l'entreprise autour des enjeux de durabilité.

LA DURABILITÉ DANS LES INVESTISSEMENTS

Au sein de l'organisation de Relyens, les enjeux liés à l'Investissement Socialement Responsable sont pris en charge par la Directrice des Investissements. En 2025, le département Investissement a travaillé les points suivants :

- **Le renforcement de la Charte d'Investissement Responsable applicable en 2025**, intégrant désormais des exclusions sectorielles plus exigeantes
- L'intégration d'un **nouveau fournisseur de données** extra financières en direct
- **La poursuite** de la mise en place **de la politique d'engagement** initiée en 2024
- La **réalisation du premier bilan carbone du portefeuille d'investissement** et la **publication du bilan de la poche cotée et immobilière** dans le rapport de durabilité 2025 du groupe
- La rédaction et publication de la **Charte Biodiversité 2026**
- **L'internalisation du suivi Climat et ESG** du portefeuille immobilier
- La réalisation du nouveau **reporting noté des PRI**, en tant que signataire
- La modification et le renforcement des **référentiels de scoring ESG**
- La Révision de la définition des investissements durables et augmentation du taux de 40 % à 43 %
- Le recrutement d'une chargée de mission ESG & Climat complété d'un poste d'alternance

Dans ce cadre, la définition des « investissements durables » a été revue et enrichie début 2026. Ainsi, les investissements durables se déclinent désormais en trois catégories (contre deux précédemment) :

- Investissements contribuant à l'amélioration environnementale :
 - Les obligations labélisées « green » ou « résilience »,
 - Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif environnemental ou de biodiversité,
 - Les immeubles à haute performance environnementale, notamment reconnue par une certification ou une labélisation (BREEAM, BBC, etc.)
- Investissements contribuant aux enjeux sociétaux :
 - Les obligations labélisées « social »,
 - Les obligations et prêts aux hôpitaux et aux collectivités locales,
 - Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant l'accès aux soins et leur qualité,
 - Les immeubles à objectif « sociétal » dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation, favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie (résidences gérées avec services, EHPAD, hôtels pour patients, démembrement social, ESS, etc.).

- Les investissements dits « mixtes » :

Cette nouvelle catégorie a été créée pour éviter de classer dans une seule catégorie, des investissements qui allient des aspects « environnementaux » et « sociétaux ».

- Les obligations labélisées « Sustainable »
- Les obligations labélisées « Sustainable linked » avec proceeds durables
- Les immeubles à haute performance environnementale, notamment reconnue par une certification ou une labélisation ET dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation, favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie

Conformément à ses engagements, Relyens a fait évoluer sa part d'investissements durables de plus de 36 % fin 2023 à plus de 43 % fin 2025 (soit 944,1 M€), dont 43 % contribuent à l'évolution environnementale et 47 % aux enjeux sociétaux et 10 % répondent aux deux catégories. Il est important de noter que début 2026, la définition des investissements a été revue pour être désormais comptabilisée en valeur marché et non plus en valeur bilan. Cette modification peut limiter la comparabilité entre année de façon mineure.

Les principaux investissements ayant permis cette évolution notable, notamment à caractère environnemental sont principalement les suivants : renforcements dans des fonds infrastructures, dettes souveraines « verte ». Cette nette évolution à la hausse et notamment des investissements dits « environnementaux » témoigne de l'engagement du groupe pour développer sa politique d'investissement responsables et dépasser le seuil de 40 % (seuil minimal fixé à 35 %).

	2025	2024	2023
Montant des investissements durables dans les actifs	944 115 416	852 116 915	769 219 810
Investissements environnementaux	43 %	43 %	35 %
Investissements sociétaux	47 %	57 %	65 %
Investissements mixtes*	10 %	-	-
Poids des investissements durables dans nos actifs	43,2 %	39,8 %	36,3 %

*NB : Catégorie des « investissements mixtes » créée en 2026

B. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

LE COMITÉ ESG

Relyens a instauré le Comité ESG pour affirmer et renforcer l'impact social et environnemental du groupe. Piloté par la Directrice des Investissements et la Directrice du Département Identité & Engagement et se réunissant trimestriellement, ce comité veille à l'exécution de la feuille de route stratégique et assure à ce titre le suivi de sa démarche RSE (engagements sociétaux). Il a pour mission le suivi :

- du déploiement du projet CSRD
- des actions de réduction de notre impact environnemental
- des investissements socialement responsables

Les critères ESG sont pris en compte dans le fonctionnement des comités internes qui se chargent de la revue des reportings ESG. Par ailleurs, la démarche d'investisseur responsable est supervisée et prise en charge par le Département Investissements.

Depuis 2024, au travers la mise en place de CSRD, Relyens a renforcé les collaborations entre les départements (RSE, Risk Management, Investissements, Direction financière).

A ce jour, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération des dirigeants. En effet, la société a souhaité se concentrer dans un premier temps sur la mise en place d'une stratégie RSE.

LE COMITÉ DE MISSION

Conformément à la loi PACTE de mai 2019, l'entreprise à mission induit la mise en place d'un Comité de mission en charge de valider annuellement la bonne exécution de la mission. Composé de parties prenantes internes et externes, il analyse les engagements pris par l'entreprise avec les actions concrètes mises en œuvre pour les atteindre ainsi que leur impact. Cette évaluation est présentée annuellement dans un rapport rendu public et joint au rapport de gestion partagé à l'Assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Le Comité de mission oblige l'entreprise à la cohérence entre les mots et les actes, à la constance dans la durée et à l'exigence des résultats. Par son regard avisé, il l'aide à accroître son impact et à améliorer durablement ses actions au bénéfice de ses clients.

 [Découvrir son rapport d'évaluation 2025](#)

UN AUDIT BISANNUEL

Chaque entreprise à mission de plus de 50 salariés doit être régulièrement évalué par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) : 18 mois après le dépôt de la mission dans les statuts de l'organisation et ensuite, tous les 2 ans. Se conformant à une réglementation stricte, l'OTI s'assure de la bonne exécution des engagements de l'organisation en tenant compte de la singularité de sa mission, de ses caractéristiques propres, de son environnement et de sa dynamique interne. Il formule un avis extérieur robuste qui garantit la crédibilité et l'objectivité de la démarche engagée. Pour exercer ce rôle, Relyens a choisi le cabinet Mazars.

 [Découvrir ses rapports](#)

LE COMITÉ PLACEMENTS

Le Comité Placements, organe opérationnel de la politique d'investissement socialement responsable, a pour mission d'instruire et de permettre la prise des décisions significatives de manière éclairée et dans le respect du principe des quatre yeux. Il coordonne la mise en œuvre de la charte de gestion financière et de celle des investissements socialement responsables. Il pilote et suit notamment l'intégration des risques financiers en matière de durabilité. Le Comité Placements contrôle la gestion opérationnelle des placements et a également la charge de valider les décisions de nouvel investissement et le suivi du portefeuille dans le respect de la charte d'investissement responsable.

05 Stratégie d'engagement et de vote

A. Stratégie d'engagement

En tant que signataire des PRI, Relyens s'engage à respecter le principe n° 2 demandant aux signataires d'être des investisseurs actifs, qui prennent en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques. Ainsi, l'engagement de Relyens prend diverses formes auprès de ses participations, selon les types de gestion d'actifs.

ACTIFS COTÉS

Concernant les actifs cotés sur les marchés financiers, a été mis en place :

- l'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (plus de précisions sur la politique de vote dans le paragraphe suivant),
- une politique de due diligence financière et extra financière,
- un dialogue constructif avec les sociétés détenues et un politique d'engagement pour certaines participations.

En effet, initiée en 2024 et mise en place depuis 2025, Relyens a débuté une politique d'engagement actionnariale auprès de quatre sociétés issues de son portefeuille coté en collaboration avec Glass Lewis, prestataire spécialisé dans les missions d'engagement sur le pilier environnement. Le groupe a donc engagé un dialogue à travers de rendez-vous avec ces sociétés représentant les secteurs de l'industrie, grande distribution, santé et immobilier pour collectivement améliorer leurs pratiques. Cet engagement est une mission de long terme qui va se poursuivre les prochaines années et pourra également évoluer vers d'autres thèmes en fonction des besoins identifiés.

ACTIFS NON COTÉS

Concernant les actifs non cotés, des actions spécifiques ont été identifiés suivant la typologie des partenaires.

1. Financement des hôpitaux

Il a été engagé la mise en place d'un dialogue ESG avec les établissements financés notamment lors de la collecte des données pour réaliser les scorings.

2. Fonds d'investissements (gestion en direct ou déléguée)

Concernant les investissements à travers les holdings d'investissement, le groupe assiste aux conseils d'administration ou comité stratégique, exerce les droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales, et met en place un dialogue constructif avec les sociétés détenues.

Concernant les investissements en tant que souscripteurs à des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion, Relyens participe aux comités stratégiques ou consultatif lorsqu'il en est membre et échange avec les sociétés de gestion notamment sur leur stratégie financière, politique ESG et de vote.

3. Dette privée

Relyens s'attache à mettre en place :

- un dialogue constructif avec la société de gestion qui gère la majorité des encours dette privée de Relyens, afin d'échanger notamment sur la stratégie financière et ESG,
- la participation aux différents votes soumis par les participations aux créanciers (amendements de la documentation, validation de nouveaux actionnaires...),
- un suivi de la stratégie ESG des autres fonds de dettes.

En résumé, la démarche d'engagement vise à concer-ner l'ensemble des acteurs financés par notre politique d'investissement, pouvant appartenir à l'écosystème (univers de la santé ou en lien avec les acteurs territoriaux). Cette approche permet in fine d'améliorer les pratiques des sociétés sur les thématiques ESG d'entreprise, en cohérence avec la mission d'intérêt général que le groupe s'est fixé.

B. Politique de vote

PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote du groupe est fondée sur différents principes érigés en fonction de la nature des résolutions soumises aux actionnaires, comme entre autres :

- **Résolutions externes** : privilégier les enjeux ESG et le long terme
- **Approbation des comptes et de la gestion** : intégrité des comptes, de la gouvernance, transparence financière et extra-financière.
- **Conseil d'administration et des organes de gouvernance** : Composition, équilibre et disponibilité du conseil
- **Modifications statutaires et droits des actionnaires** : Respect des droits des actionnaires
- **Résolutions à caractère environnemental** : encourager la transition écologique
- **Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital** : transparence, structure orientée vers le long-terme, alignement avec l'intérêt social de l'entreprise et de ses actionnaires, équité des rémunérations.
- **Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital** : Distribution responsable et investissement de long-terme.

Les situations et résolutions qui ne seraient pas traitées dans le présent document seront examinées selon les valeurs portées par Relyens.

Cette politique de vote est mise en ligne publiquement depuis 2024 et accessible depuis le lien suivant

 [Charte d'engagement et politique de vote 2026](#)

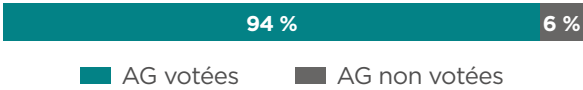
ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

En 2025, Relyens a mis en œuvre sa politique de vote et exercé son droit sur son portefeuille d'actions cotées (zone Euro) en utilisant dans un premier temps la plateforme de vote « ProxyExchange » du prestataire ISS puis en fin de saison de vote, une contractualisation a été actée pour voter avec la plateforme « ProxyEdge » de Broadridge.

Cette mise en œuvre s'illustre par un pourcentage de vote de 94 % aux assemblées générales pour lesquelles Relyens a été sollicité en 2025 contre 78 % en 2024. Sur un total de 17 Assemblées Générales soumises à un vote, le groupe a ainsi participé au vote dans 16 d'entre elles. Le pourcentage de vote défavorable exprimé par Relyens ressort à 27 % en 2025 et était de 33 % en 2024.

En parallèle, depuis 2025, l'équipe investissement participe également au groupe de travail initié par l'Af2i sur le sujet de l'engagement obligataire afin de faire émerger des solutions d'engagement pour ce type d'actifs cotés également.

Répartition des AG votées en 2025 (ISS & Broadridge)



Répartition vote résolutions en 2025 (ISS & Broadridge)



ACTIFS NON COTÉS

La politique de vote est adaptée en fonction de la nature des investissements.

1. Fonds d'investissements (gestion en direct ou déléguée)

Concernant les participations détenues en direct, Relyens s'engage à participer aux assemblées générales et exercer son droit de vote.

Concernant les fonds dans lesquels Relyens est investisseur, nous avons intégré depuis 2024 à notre questionnaire ESG des questions permettant de suivre :

- Leur recours ou non à une politique d'engagement et de vote et son contenu,
- Le type de politique d'engagement déployée par les sociétés de gestion

2. Concernant la dette privée :

- Relyens s'engage à voter pour les consultations, notamment en cas de demande de dérogation écrite accordée par les créanciers à un cas de défaillance prévu par le contrat de prêt ou contrat obligataire.
- Relyens s'engage à exercer son droit de vote aux consultations soumises par ses participations dans le cadre de la gestion déléguée, notamment lorsque qu'un désistement est demandé à la suite d'un bris de covenant.

06 Reporting sur les sujets climatiques

A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne

En 2025, Relyens a publié son second rapport de durabilité. À cette occasion, le groupe a défini des Indicateurs Clés de Performance (ICP) consolidés, qui présentent de légères différences par rapport aux ratios publiés dans le rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, notamment en ce qui concerne l'intégration des comptes de trésorerie dans les dénominateurs.

Par ailleurs, Relyens a renforcé son engagement en calculant un ratio représentant la part des investissements de l'entreprise alignés à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires, mais également un second ratio basé sur la part des investissements alignés sur la base des dépenses d'investissement (CAPEX).

Dans un souci de cohérence, de transparence et dans la perspective d'une trajectoire durable et harmonisée à l'échelle du groupe, il a été décidé d'aligner la méthodologie CSRD sur celle appliquée dans le cadre du rapport Article LEC 29. La méthodologie appliquée est donc identique à celle du rapport de durabilité.

PART DES INVESTISSEMENTS DE L'ENTREPRISE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

1. Actifs éligibles à la taxonomie

Pour l'ICP Investissement, les assureurs dépendent des publications des entreprises non financières pour analyser l'alignement de leurs propres activités. Cela repose sur l'évaluation réalisée par ces entreprises, qui doivent identifier leurs activités éligibles et alignées en respectant les critères de contribution substantielle, de DNSH et de garanties minimales.

Les actifs couverts par le ratio investissement (dénominateur) incluent l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des investissements réalisés dans des entités souveraines. Le dénominateur inclut également les comptes de trésorerie, instruments dérivés et entreprises non assujetties à la NFRD. En revanche, le numérateur exclut bien ces trois dernières catégories d'actifs cités.

2. Actifs alignés à la taxonomie

Au numérateur, seules les entreprises soumises à la NFRD et tenues de publier des indicateurs relatifs à la taxonomie européenne sont prises en compte. Relyens a recueilli les informations sur les émetteurs sous-jacents en interne, en s'appuyant sur les données certifiées et publiées par ces derniers.

Les actifs immobiliers sont également inclus au numérateur (et dénominateur) pour déterminer si les immeubles sont alignés ou non ; trois conditions doivent être remplies :

- Critères techniques
- Conformité au principe de « Do No Significant Harm – Adaptation »
- Garanties minimales sociales

Conformément au règlement délégué 2021/2139, la validation des critères techniques repose sur plusieurs étapes selon l'année de construction du bâtiment. Pour les bâtiments avant 2021, elle est basée sur le DPE A ou une consommation figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national, avec des exigences spécifiques pour les bâtiments non résidentiels. Pour les bâtiments après 2021, elle repose sur la performance énergétique (NZE), les tests d'étanchéité, la traçabilité des matériaux et le calcul du PRP sur l'ensemble du cycle de vie.

Pour valider le principe de DNSH, les immeubles respectant les critères techniques doivent justifier leur adaptation au changement climatique ; aussi, 3 examens doivent être réalisés pour ces immeubles selon les critères de l'appendice A du règlement délégué (UE) 2021/2139 :

- une analyse de l'exposition des immeubles à des risques climatiques physiques
- une évaluation de la vulnérabilité climatique pour les immeubles exposés,
- une justification de la mise en œuvre d'actions correctives pour réduire les risques identifiés en lien avec l'activité.

Sur l'exercice 2024, Relyens a utilisé l'outil Bat-ADAPT de L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) pour évaluer les risques liés aux aléas climatiques suivants :

- chaleurs,
- sécheresses et RGA²,
- précipitations et inondations,
- feux de forêts,
- grands froids.

L'outil a été configuré en intégrant la localisation et les principales caractéristiques de chaque immeuble, permettant une évaluation précise de leur exposition et de leur vulnérabilité aux risques climatiques. L'ensemble du parc immobilier détenu par Relyens est situé en France. Pour chaque immeuble et chaque aléa climatique, une note a été attribuée sur une échelle de 5, aussi bien pour l'exposition que pour la vulnérabilité.

En 2024, deux situations permettaient de considérer qu'un immeuble était adapté au changement climatique :

- l'exposition (localisation) est modérée (≤ 3),
- le bâtiment a été conçu pour limiter sa vulnérabilité, avec un score global modéré (≤ 3) sur l'ensemble des aléas climatiques, à condition qu'aucun d'eux n'atteigne le niveau de vulnérabilité maximal (5).

En cas de vulnérabilité ≤ 3 , Relyens n'envisageait ni plan de CAPEX (dépenses d'investissement) ni d'OPEX (dépenses d'exploitation), estimant que les améliorations supplémentaires seraient limitées.

Pour l'exercice 2025, et contrairement à l'an passé, l'outil Bat-Adapt ne permettant pas de couvrir l'ensemble des aléas climatiques énumérés dans le tableau de l'appendice A du règlement délégué (UE) 2021/2139, Relyens n'a pas été en mesure de justifier une analyse complète des risques et n'a ainsi aligné aucun immeuble. À titre informatif, la proportion d'immeubles intégrés dans le pourcentage d'alignement s'élevait en 2024 à 6,6 %.

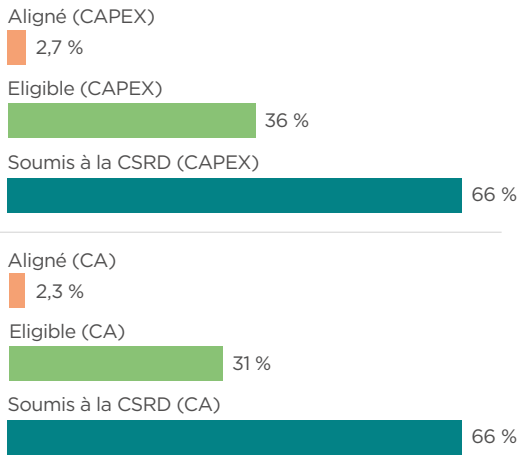
Pour rappel, l'ensemble du parc immobilier est situé en France, principalement en région Auvergne-Rhône-Alpes, et demeure de qualité au regard des standards environnementaux du marché. Le périmètre d'analyse a évolué par rapport à l'année précédente avec l'intégration de deux nouveaux actifs livrés en 2025.

Relyens continue de placer la durabilité au cœur de ses activités d'investissement et veille à détenir au maximum des actifs immobiliers certifiés ou labellisés. Ainsi, en 2025, 63 % des actifs immobiliers de Relyens (en m²) sont certifiés ou labellisés (BBC, BREEAM, etc.), témoignant de leur qualité environnementale et énergétique.

Ainsi, fin 2025 (selon les données du rapport de durabilité groupe) :

- 66 % des encours du portefeuille Relyens sont soumis à la directive NFRD et doivent donc publier sur les indicateurs Taxonomie.
- 31 % des encours analysés du portefeuille global sont éligibles à la Taxonomie sur la base du chiffre d'affaires
- 2,3 % sont alignés à la Taxonomie sur la base du chiffre d'affaires

Taxonomie 2025
Investissement - Rapport Durabilité Relyens



Détail en annexe

Comme nous pouvons le constater, les parts d'alignement sont souvent très faibles pour deux raisons : le manque de données reportées sur le sujet et donc le recours aux estimations sectorielles, et le fait que les critères techniques sont plus ou moins exigeants.

En complément, il convient également d'examiner plus en détail deux indicateurs spécifiques : la part des encours exposés aux activités taxonomiques liées à l'énergie nucléaire et celle liée au gaz fossile. L'acte délégué complémentaire, qui établit des critères techniques pour classer le gaz naturel et le nucléaire comme énergies de transition, introduit de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises financières, notamment les assureurs, en ce qui concerne leurs investissements. Ces obligations incluent, entre autres, l'exigence pour les assureurs de préciser leur exposition au gaz naturel et au nucléaire par le biais de leurs investissements, ainsi que la proportion de ces actifs dans leur portefeuille.

À ce jour, Relyens n'a pas identifié de financement, à travers ses actifs sous-jacents, d'activités relevant de ces domaines. Par ailleurs, conformément à sa charte d'investissement socialement responsable, en 2024 Relyens n'investissait pas dans les sociétés qui réalisaient plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole ; à compter de 2025, ce ratio est abaissé à 5 %.

Activités	Oui/Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté,	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

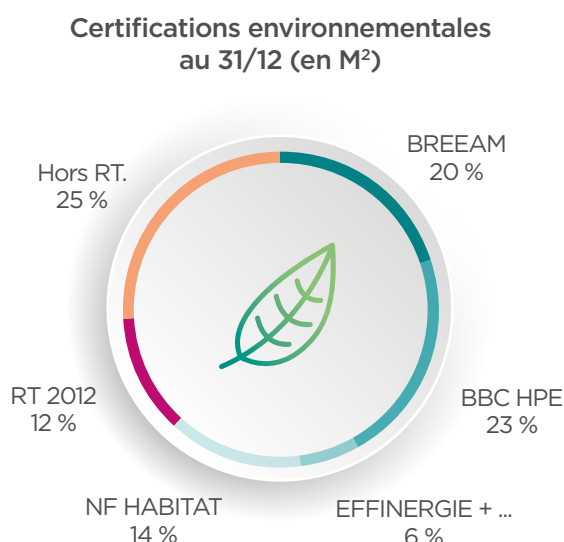
B. Transition énergétique du portefeuille immobilier

Relyens mène de longue date une activité dynamique dans le développement et la gestion de son portefeuille immobilier détenu en direct sur le long terme, et composé d'actifs résidentiels, tertiaires, mixtes, ainsi que de résidences gérées.

Agissant en qualité de signataire de Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), de Contrats de Promotion Immobilière (CPI), mais aussi régulièrement comme développeur de ses propres opérations, le groupe intervient au sein d'un environnement pleinement maîtrisé et favorisé par son implantation historique, à savoir la Métropole de Lyon, mais également au sein d'autres agglomérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes comme Saint-Etienne ou Clermont-Ferrand.

Au travers de ses investissements, **Relyens a pour volonté de contribuer à plus de responsabilité et de durabilité dans ses activités immobilières**, notamment en faisant le choix de restreindre dans son allocation ses nouvelles acquisitions à des immeubles à haute performance environnementale et/ou dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation, favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie.

Le parc immobilier de Relyens bénéficie aujourd'hui de solides bases avec **75 % d'actifs conformes à minima à la RT 2012, ainsi que 63 % labellisés ou certifiés (valeurs en m²).**



C. Exposition des actifs aux combustibles fossiles (Part brune)

Le terme de « Part brune », fait référence à la proportion du portefeuille investie dans des secteurs ou des entreprises qui sont impliqués dans des activités énergétiques fossiles ou d'autres industries considérées comme ayant un impact négatif sur l'environnement. Cel intègre les secteurs du pétrole, gaz et charbon. Les indicateurs d'exposition aux énergies fossiles reposent sur des données provenant de notre prestataire de données spécialisé.

L'agence note les émetteurs privés (entreprises et organisations) et classe chaque entreprise en fonction de ses activités (son portefeuille de produits) et de la part de chiffre d'affaires que ces activités représentent dans le bilan de l'entreprise.

NB : la couverture de données du provider de données se concentre surtout sur l'univers coté.

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 2,6 % du portefeuille issu principalement du portefeuille « Obligations ». Parmi ces 2,6 %, tous les émetteurs ont uniquement des implications dites indirectes, c'est-à-dire qu'ils sont des fournisseurs du secteur pétrolier et gazier ou ont un lien capitalistique avec des émetteurs impliqués dans les secteurs fossiles.

Aucune participation du portefeuille n'est directement impliquée dans le secteur des énergies fossiles. 1,8 % des 2,6 % impliqués dans le secteur du pétrole et gaz le sont à hauteur de moins de 15 % du chiffre d'affaires et les 0,9 % restant sont impliqués à hauteur de moins de 30 % de leur chiffre d'affaires.

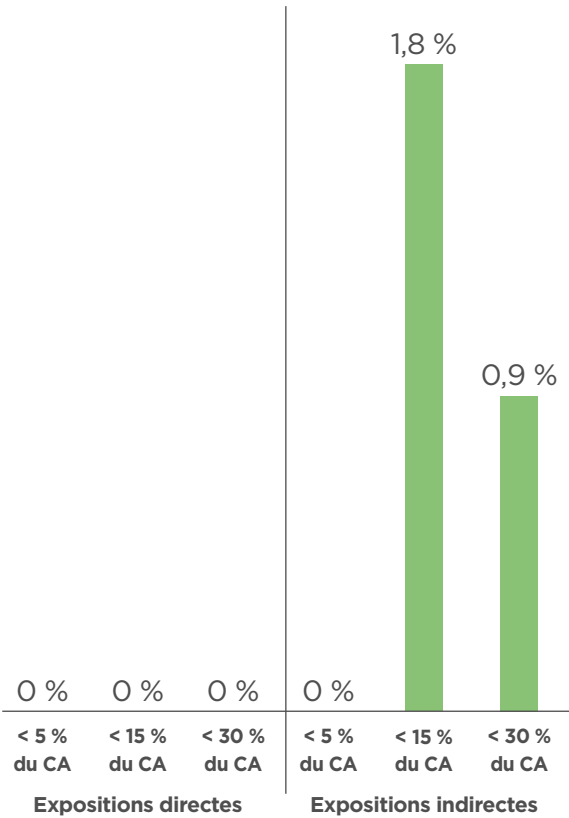
Dans les faits, ces 2,6 % des encours correspondent à 6 émetteurs, dont les activités ou liens capitalistiques couvrent le secteur Pétrole et Gaz. Nous suivons ces émetteurs et arbitrons en fonction de notre Charte ISR et ses critères d'exclusions.

IMPLICATION DES ENCOURS INVESTIS DANS DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ÉNERGIES FOSSILES

Marché financier - Exposition Part Fossile



Répartition des exposition 2025 - Part Fossile



D. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs

Relyens en tant qu'acteur mutualiste européen, entreprise à mission et investisseur, s'engage à intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie d'investissement avec pour objectif de décarboner son portefeuille d'actifs avec la mise en place d'une trajectoire en cohérence avec :

- Les accords de Paris de décembre 2015 qui engage les États signataires à contenir la hausse des températures bien en-dessous de 2 degrés tout en poursuivant leurs efforts pour la maintenir à 1,5 degré Celsius d'ici la fin du Siècle ;
- L'adoption de la Loi européenne sur le climat adoptée par Parlement européen en juin 2021 qui inscrit l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- Le cadre de la directive européenne sur la publication d'informations non financières et du Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) intégrant notamment la mise en place d'un plan de transition.

Ainsi, Relyens souhaite accroître la transparence de ses activités en rapportant de manière exhaustive le détail de son impact carbone. En 2025, le premier bilan carbone du portefeuille d'investissement a été réalisé et permettra la mise en place de trajectoires de décarbonation dédiées à chaque classe d'actifs ainsi qu'un plan de transition associé. Ces premières analyses seront mises à jour annuellement, en lien avec les résultats des futurs bilans carbone du portefeuille d'investissement.

L'objectif du rapport LEC 29 est de quantifier et communiquer sur deux indicateurs que sont l'intensité carbone de son portefeuille et la trajectoire de température à horizon 2030 et sur le plus long terme 2100. Cependant, compte tenu des limites du modèle d'évaluation, il est encore prématuré de communiquer sur des trajectoires à court et moyen terme.

INDICATEUR 1 : INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE

Attention : Les données de la poche cotée et immobilier ont été auditées et sont publiées dans le rapport de durabilité. Concernant, la poche non cotée, le bilan carbone a été effectué mais non audité ni publié dans le rapport de durabilité lié au manque de fiabilité des données et de la couverture partielle (66 % des encours couverts).

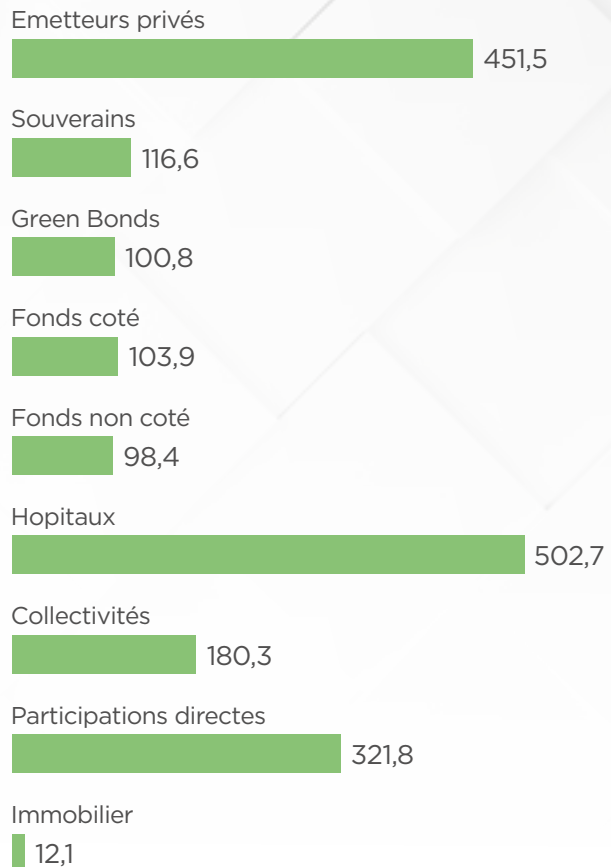
Concernant le calcul de son intensité carbone, le groupe s'est appuyé sur les indicateurs d'empreinte carbone (GES en tCO₂) du bilan carbone du portefeuille d'investissement qui a été réalisé pour la première fois en 2025. Ces résultats qui sont obtenus sur la base des approches suivantes :

- Poche cotée : les données proviennent du fournisseur Bloomberg qui utilise les données carbonées publiées par les émetteurs (Scope 1, 2 et 3) ou à défaut, réalise des estimations. Concernant, les émetteurs souverains, les données carbonées sont issues de la plateforme EDGAR. Par classes d'actifs, les poids carbonés de chaque émetteur est pondérée par la taille des encours associé ;
- Poche non cotée : les données carbonées absolues des émetteurs non cotés proviennent de la collecte de données réalisée début 2026 où les scopes 1, 2 et 3 ainsi que les méthodologies de calcul sont récoltées auprès de l'ensemble de nos émetteurs non cotés en portefeuille. Puis, par classes d'actifs, les poids carbonés de chaque émetteur est pondérée par la taille des encours associé pour aboutir au bilan carbone de chaque sous-poche ;
- Poche immobilière : la poche immobilière a fait l'objet d'un traitement par un prestataire spécialisé de l'immobilier qui a permis de produire un bilan carbone (en tCO₂) par actif immobilier sur la base des données réelles en incluant les trois scopes (consommations énergétiques -gaz et électrique- ; déchets ; déplacements des occupants, carbone embarqué -phase de construction des bâtiments-).

Sur la base des données carbone absolues (tCO₂), l'intensité carbone (en tCO₂/M€ investi) est obtenue par sous poches en rapportant les bilans carbonés (tCO₂) au montant des encours investis en millions d'euros. Attention cependant, il existe certaines limites à cet indicateur :

- En raison de l'évaluation de l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3 de chaque émetteur, un « double comptage » peut se produire ;
- Les données reportées par les émetteurs peuvent être partielles avec un taux de couverture limité
- L'exhaustivité de la méthodologie utilisée est présentée dans le rapport de durabilité du groupe.

Intensité carbone portefeuille 2025 (tCO₂/M€ investi)



Au sein de la poche cotée, les green bond nécessitent un traitement particulier car il s'agit de projets qui émettent des Gaz à effet de serres mais permettent également d'en éviter. Les green bonds ont donc des émissions induites et des émissions évitées ainsi que deux intensités carbonées en lien.

En 2025, l'intensité carbone induite des green bond du portefeuille est de 101 tCO₂/M€ investi, tandis que l'intensité des émissions évitées est supérieure car elle permet de limiter plus l'émissions de GES et est égale à 321 tCO₂/M€. La réglementation actuelle, ne permet pas de déduire les émissions évitées des green bonds (aussi appelées Scope 4) du bilan carbone total du portefeuille. Toutefois, nous souhaitons faire apparaître l'intensité nette des green bonds (intensité induite – intensité évitée) ce qui aboutit à une intensité nette négative de **-220 tCO₂/M€ investi**, ce qui traduit une forte contribution à la transition, chaque million d'euro investi générant plus d'évitement que d'émissions.

Enfin, concernant le secteur de l'immobilier, deux intensités carbonées sont également calculées en lien avec les pratiques de marché. La première, l'intensité rapporté au million d'euros investi du portefeuille est de 12 tCO₂/M€.

Elle intègre les trois scopes du bilan carbone pour être comparée avec les autres intensités des classes d'actifs du portefeuille. Toutefois, spécifiquement pour l'immobilier, une deuxième mesure d'intensité carbone est aussi rapportée à la surface des actifs (scope 1 et 2 uniquement). Dans ce cas, l'intensité carbone du portefeuille immobilier de Relyens est de 11 tCO₂/m².

Relyens présente en 2025 une intensité carbone moyenne par catégorie :

- **Poche cotée** : 256 tCO₂/M€ investi (couverture de 98 % des encours)
- **Poche non cotée** : intensité carbone 226 tCO₂/M€ investi (couverture de 66 % des encours)
- **Immobilier** : 12 tCO₂/M€ investi (couverture de 100 % des encours)

Intensité carbone moyenne portefeuille 2025 (tCO₂/Meur investi)

Intensité moyenne coté



Intensité carbone moyenne non coté



Intensité carbone moyenne immobilier



Par soucis de cohérence en lien avec le changement méthodologique pour calculer les données carbone et intensités, désormais produites en interne avec des données collectées et estimées et non plus par notre prestataire, nous ne souhaitons pas comparer les résultats 2025 avec ceux des exercices précédents. En effet, les résultats carbone des exercices précédents, se basaient sur des méthodologies très différentes et non comparables de notre prestataire historique. Les résultats 2025 deviennent donc le point de départ pour les futures analyses de l'empreinte carbone du portefeuille.

INDICATEUR 2 : TRAJECTOIRE DE TEMPÉRATURE, HORIZON 2100

La température d'un portefeuille désigne l'alignement des contreparties présentes dans un portefeuille d'investissements sur des trajectoires d'élévation de la température moyenne planétaire à 2100. Le concept d'alignement sur des trajectoires de température est une sous partie de l'alignement des activités humaines sur des objectifs climatiques définis dans l'Accord de Paris. L'un de ces objectifs est de maintenir l'augmentation générale de la température planétaire sous les 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Dans le cadre du reporting, deux horizons de temps sont traités (2030 et 2050), sur la base d'un scénario IEA.

Nous suivons cet indicateur de la trajectoire de température du portefeuille qui est produit par notre prestataire depuis plusieurs exercices. Toutefois, au vu des fortes évolutions des résultats obtenus entre exercices avec peu d'éléments explicatifs liés, les méthodologies et données obtenues ne sont pas suffisamment cohérentes et fiables pour être utilisées en reporting.

Toutefois, Relyens poursuit son travail d'approfondissement et de fiabilisation de la méthodologie de la trajectoire température avec l'objectif de publier cet indicateur dans les prochains exercices si les données obtenues sont pertinentes.

E. Biodiversité - Coût environnemental attribuable

Les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique concernent la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources énergétiques. Pour cela, l'analyse est produite avec la méthodologie et indicateurs de biodiversité basés sur les données d'ENCORE (plateforme développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature UNEP-WCMC).

Les indicateurs montrent les impacts des processus de production des entreprises du portefeuille sur les actifs du capital naturel. Des exemples d'actifs du capital naturel sont l'utilisation de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre ou encore les déchets solides.

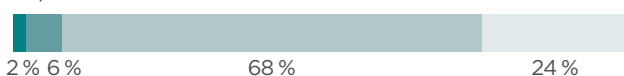
Les indicateurs permettant d'évaluer les dépendances du portefeuille à la biodiversité montrent les dépendances des processus de production des entreprises du portefeuille à l'égard des services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les liens entre la nature et les entreprises. Chacun de ces services représente un avantage que la nature fournit pour permettre ou faciliter les processus de production des entreprises.

Il est important de noter que cet indicateur présente certaines limites. Tout d'abord, les résultats sont issus de données estimées sur la base du secteur d'activité. De plus, les interdépendances des secteurs ne sont pas prises en compte (bien que cela soit atténué par la gradation et la pondération en fonction du chiffre d'affaires et du secteur). Cela évite de pénaliser certains secteurs par rapport à d'autres. En complément, cet indicateur ne prend pas en compte les initiatives, actions et démarches d'atténuation des entreprises. Enfin, en l'état le modèle (qui est sectoriel) ne permet pas d'avoir des informations pertinentes pour les actifs « fonds », « collectivités », « immobilier » et « souverains », le périmètre couvert par cet indicateur représente donc qu'environ 36 % des encours du portefeuille global.

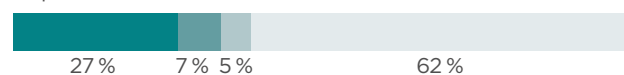
Selon les résultats obtenus en 2025, 2 % des encours couverts du portefeuille ont un impact très fort sur la biodiversité (identique en 2024) et 27 % des actifs ont un niveau de dépendance très fort à la biodiversité, contre 40 % en 2024. L'objectif est de prendre en compte cette analyse pour les intégrer dans les réflexions pour atténuer l'impact des investissements sur la biodiversité.

Portefeuille Relyens

Impacts



Dépendance



■ Faible ■ Moyen ■ Fort ■ Très fort

Par ailleurs, conscient de son impact au travers de ses investissements sur le climat mais également sur la biodiversité, Relyens a publié sa première charte biodiversité en 2026. En effet, la biodiversité est de plus en plus menacée par le dérèglement climatique et d'autres facteurs externes. Or, elle joue un rôle essentiel dans la lutte contre ce dérèglement climatique car elle participe à la résilience des écosystèmes. La biodiversité est aussi un pilier de notre économie car elle soutient de nombreuses industries (forestière, agricole, halieutique, etc.).

Le groupe souhaite préciser et s'engager dans une démarche d'investissement en faveur du respect de la biodiversité. Pour cela, le point de départ a été l'identification des priorités pour Relyens parmi les 23 cibles des Accords de Kunming-Montréal, adoptés lors de la COP15 à travers :

- les politiques d'exclusion des secteurs néfastes pour la biodiversité
- l'engagement
- l'évaluation et mesures
- la sélection de solutions d'investissements viables, par classes d'actifs (immobilier, fonds de dettes et de capital, capital naturel...), qui permettent de participer à la préservation de la biodiversité. Avec une réflexion sur un engagement d'investissement notamment à travers notre objectif d'investissements durables (actuellement 40 %), intégrant les investissements en faveur de la biodiversité.

Les cibles des Accords de Kunming-Montréal constituent aujourd'hui les références internationales en matière de préservation de la biodiversité. Elles s'adressent à différents types d'acteurs (secteurs privé et public, ONG, etc.). Dans le cadre de notre analyse, nous avons choisi de nous concentrer uniquement sur celles applicables aux investisseurs, en privilégiant les cibles jugées les plus pertinentes. Ainsi, 11 cibles sur les 23 existantes ont été retenues.

Concernant l'investissement, nous avons proposé de classer les types de solutions d'investissement entre plusieurs formes :

- Les investissements dits de solutions innovantes
- Les investissements dans les entreprises en transition verte
- Les investissements en faveur de la restauration et préservation des écosystèmes (capital naturel)

Cette première charte témoigne de l'intégration de l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans notre politique d'investissement responsable à moyen/long terme.

Cette politique de biodiversité est mise en ligne publiquement en 2026 et accessible depuis le lien suivant.

 [Charte biodiversité 2026](#)

07 Prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des risques

A. Processus de prise en compte des risques

La revue des risques opérationnels en matière d'investissements est réalisée par les équipes du Contrôle Interne en collaboration avec le Département Investissements. La méthodologie d'identification et de suivi des risques s'appuie sur une approche par processus et permet une mise à jour a minima annuelle de la cartographie des risques.

L'identification des risques opérationnels repose à la fois sur une approche descendante (appréhension des risques connus et suivis de manière permanente par le Département des risques) et sur une approche ascendante (l'opérationnel alimente continuellement la cartographie des risques).

Un calendrier reprend l'ensemble des contrôles a posteriori liés aux investissements et détaille leur fréquence pour chaque année. Les contrôles de premier niveau, effectués directement par les opérationnels concernés, font partie intégrante de la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques. Un plan de contrôle dédié au second niveau est

en place et couvre les activités Front Office, Risk Management et Back Office. Les résultats de ces contrôles sont analysés une fois par an a minima par le Contrôle Interne, ce qui permet une mise à jour de la cartographie des risques opérationnels pour les investissements.

En ce qui concerne l'identification des risques ESG, Relyens a structuré son travail pour cet exercice autour des exigences de reporting découlant du décret d'application de l'Article 29 de la loi Energie Climat.

Au niveau de l'équipe de contrôle interne, une démarche de prise en compte des risques ESG associés aux principaux processus opérationnels est en cours de mise en place.

En complément, le Risk Management a mis en place, fin 2025, un outil de reporting et de suivi des limites de la charte ISR qui est actualisé mensuellement et publié dans la cadre du comité placements afin d'assurer la conformité.

B. Risques liés à des facteurs environnementaux

Relyens inclut dans son rapport les risques de durabilité spécifiques aux investissements jugés les plus significatifs, lors d'un travail effectué avec notre prestataire externe.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des risques liés à des facteurs environnementaux identifiés :

	Actuel / Emergent	Exogène / Endogène	Occurrence	Intensité	Horizon de temps
Inondation & Montée des eaux	Emergent	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Vagues de chaleur	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Court
Evénements météorologiques extrêmes	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Règlementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Actuel	Exogène	Fréquente	Forte	Court
Obligations de transparence	Actuel	Endogène	Fréquente	Forte	Court
Investissements infructueux dans de nouvelles technologies	Actuel	Endogène	Peu fréquente	Forte	Moyen
Modification des préférences des consommateurs	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Moyen
Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux	Actuel	Endogène	Fréquente	Faible	Court
Risque de pandémie	Actuel	Exogène	Moyenne	Forte	Court

L'occurrence des risques est considérée par Relyens comme fréquente lorsqu'ils sont fortement susceptibles de se produire au minimum tous les 2 à 3 ans, comme moyenne lorsque ceux-ci sont susceptibles de se produire tous les 5 ans au minimum, et peu fréquente au-delà.

La qualification de l'intensité du risque dépend du nombre d'impact sur le cadre conventionnel de gestion des risques

(risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel) ainsi que du nombre de parties prenantes touchées en interne et en externe.

L'horizon de temps est estimé court par Relyens lorsqu'il est inférieur à 5 ans, moyen lorsqu'il est compris entre 5 et 20 ans, et long lorsqu'il est supérieur à 20 ans.

C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques

RISQUES PHYSIQUES

1. Inondation et montée des eaux

La submersion par l'eau de certains espaces en raison de chutes de pluie, de crues et/ou de la montée du niveau des eaux a été identifiée par Relyens parmi les principaux risques physiques, notamment en raison des investissements immobiliers. Les actifs immobiliers de Relyens ne se situent pas sur les littoraux mais globalement à Lyon et sa région. Le risque provient donc majoritairement des chutes de pluie et des crues des cours d'eau locaux. L'appréhension de ce risque au sein de la gestion des risques est couverte principalement par la souscription de police d'assurance.

Le risque lié aux inondations et montées des eaux a été identifié par le groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

2. Événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, cyclones, ouragans, séismes)

Comme l'atteste le dernier rapport du GIEC, les risques de vagues de chaleur et événements météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter à mesure que s'intensifie le réchauffement climatique. Toutes les régions du monde sont touchées bien que certaines demeurent plus vulnérables. Dans ce cadre, plusieurs classes d'actifs sont concernées, et notamment les actifs cotés et l'immobilier. Pour les actifs cotés, Relyens met en place une stratégie de diversification sectorielle au sein de son portefeuille permettant d'atténuer le risque. Les actifs immobiliers devront être progressivement plus résilients afin d'atténuer les impacts des vagues de chaleur et, de manière plus indirecte, de réduire les émissions carbone des bâtiments. Afin d'atténuer ce risque, Relyens met en place une approche « best in class » pour les actifs immobiliers neufs et récents (sélection d'actifs performants, durables et bénéficiant de certifications/labélisations reconnues, tenant notamment compte des risques climatiques dans leur méthodologie d'analyse (ACV, STD, etc.) et une approche « best in progress » pour les actifs anciens (évaluation technique des actifs, puis mise en œuvre des plans d'amélioration et d'arbitrage adaptés).

Le risque lié aux événements météorologiques extrêmes a été identifié par le groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

RISQUES DE TRANSITION

1. Règlementation en matière d'énergie ou de changement climatique

Les travaux de Relyens ont permis d'identifier ce risque principalement pour les actifs immobiliers. Parmi ces réglementations, il convient de citer le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), simplifié sous le terme de Décret Tertiaire, aujourd'hui complété par le Décret BACS, auquel une partie des actifs immobiliers du groupe est soumise. La gestion de cet aspect est aujourd'hui pleinement intégrée et monitorée dans le suivi du portefeuille immobilier. En outre, la gestion de l'ensemble du parc immobilier tertiaire de Relyens est aujourd'hui piloté par le biais de l'outil dit « trajectoire CRREM », permettant de suivre la trajectoire de décarbonation de ces actifs et de piloter la mise en œuvre d'actions correctives.

Par ailleurs, le groupe s'engage en faveur de la rénovation vertueuse des bâtiments minimisant le risque de transition associé aux exigences réglementaires.

En outre, le groupe utilise aujourd'hui l'outil R4RE développé par l'OID afin de définir une cartographie de ses risques climatiques physiques à l'échelle de l'ensemble de son portefeuille immobilier, avec pour finalité d'établir un premier indicateur d'exposition et d'environner la vulnérabilité dans le temps de ses immeubles, notamment à l'égard des CAPEX envisagés.

Enfin, de manière commune à l'ensemble des classes d'actifs, la politique d'exclusion sectorielle permet d'atténuer le risque, notamment financier, lié à la réglementation en matière de changement climatique (par exemple : exclusion du charbon et sortie progressive des énergies fossiles).

Le risque lié à la réglementation en matière d'énergie ou de changement climatique a été identifié par le groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

Relyens entame une démarche de réflexion afin de définir une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés en montant investi et de la proportion des actifs exposés en pourcentage du portefeuille, en lien avec les travaux en cours de mise en conformité à la directive CSRD.

2. Obligations de transparence

La réglementation en vigueur ainsi que les parties prenantes poussent de manière croissante les investisseurs à améliorer et renforcer leur reporting extra-financier. Néan-

moins, ce point de vigilance peut être identifié comme un risque autant que comme une opportunité afin de mettre en place les moyens internes et les plans d'actions qui serviront à plus long terme à préserver la valeur des actifs et à identifier les actifs investis les plus à risque d'un point de vue ESG. C'est dans ce cadre que Relyens a renforcé en 2025 sa charte d'investisseur socialement responsable ainsi que sa démarche concernant l'ensemble des classes d'actifs.

3. Investissements infructueux dans de nouvelles technologies

Les investissements dans de nouvelles technologies, notamment celles permettant la transition vers une société moins carbonée, participent à un développement durable mais peuvent revêtir un risque en cas d'échec des technologies retenues. Ce risque a été identifié principalement pour les activités de private equity, notamment dans le secteur de la santé, et les actifs cotés. Relyens estime que la diversification de ses classes d'actifs permet d'atténuer ce risque. De la même manière, en Private Equity, Relyens travaille avec plusieurs sociétés de gestion, permettant ainsi de diversifier les investissements en technologie réalisés dans le secteur de la santé. A l'échelle des actifs cotés, le portefeuille contient une part marginale d'acteurs appartenant au secteur des transports, ce qui contribue à minimiser le risque. En effet, les émetteurs du secteur des transports, dont les enjeux d'électrification pourraient constituer un risque si cette technologie ne produit pas les effets escomptés, sont fortement exposés.

Le risque lié aux investissements infructueux dans de nouvelles technologies a été identifié par le groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché, de crédit et de liquidité.

RISQUES DE RESPONSABILITÉ

1. Modification des préférences des consommateurs

La transition environnementale entraîne une prise de conscience globale qui implique des changements d'habitudes chez de nombreux consommateurs. Ces changements peuvent concerner le détournement de certains secteurs ou produits, l'attachement aux politiques RSE mises en place par les sociétés productrices, ou encore des changements globaux de mode de vie, avec le recours massif au télétravail par exemple. Relyens identifie ainsi ce risque comme concernant l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles il est investi.

Sur la poche cotée en particulier, il s'assure de la diversification sectorielle des encours pour le portefeuille et réalise des reportings ESG et climat annuels, afin de s'assurer de la présence en portefeuille d'émetteurs dont le niveau de performance ESG est satisfaisant.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, Relyens prend en compte les sujets du bien-être, de la centralité, ou encore de rationalisation des espaces, dans un souci de rendre ses immeubles plus attractifs, notamment dans un

cadre conjoncturel contraint en ce qui concerne les actifs tertiaires. En phase d'acquisition, Relyens poursuit son travail de réflexion autour des labels ciblant la qualité de vie au travail, mais encore la réversibilité et la régénération des bâtiments.

Le risque lié à la modification des préférences des consommateurs a été identifié par le groupe comme pouvant représenter un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.

2. Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux

En cas de controverse importante d'un point de vue ESG, la responsabilité des émetteurs (cotés et non cotés) en portefeuille est susceptible d'être engagée devant la justice. Ces procédures peuvent avoir un impact plus ou moins fort sur l'entreprise en question, d'un point de vue financier mais également réputationnel. Dans ce cadre, Relyens réalise de manière mensuelle un reporting ESG sur ses actifs cotés contenant un suivi du niveau de controverses sur l'ensemble des émetteurs cotés. Les émetteurs non cotés sont suivis de manière annuelle concernant les sujets de controverses. Ainsi, Relyens opère un tri des émetteurs selon le niveau de gravité des controverses auxquelles ces derniers sont exposés, selon un score allant de 1 à 5. Les émetteurs dont le niveau de controverse s'élève à 4 et 5 (controveres importantes et sévères) sont mis en exergue puis analysés, et une décision d'arbitrage peut être enclenchée. Cet élément permet d'atténuer le risque lié.

Les risques liés à des activités présentant un risque de contentieux ont été identifiés par le groupe comme ayant un impact principalement sur le risque opérationnel et financier.

3. Risques liés à l'apparition d'une pandémie

La pandémie de Covid-19 a entraîné une prise de conscience globale du risque que représentent les épidémies. Relyens, en tant que groupe mutualiste de référence en Assurance et Management des risques, a évidemment identifié son exposition à ce risque.

Ainsi, le premier objectif du groupe, repris notamment dans sa charte ESG - « sécuriser et permettre la continuité de l'activité des sociétaires et clients » - résume sa volonté de prévenir les risques, d'en atténuer les impacts, et ainsi de relever le défi de sa transformation de son rôle d'assureur vers son rôle de Risk Manager.

Les risques liés à l'apparition d'une pandémie ont été identifiés par le groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché et opérationnels.

08 Communication

Relyens récompensé



En 2025, Relyens obtient à nouveau le Label Transparence, délivré par le média L'AGEFI lors de la cérémonie des Couronnes. Un prix et un label qui récompensent les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, fondations et entreprises) pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de communication et de gestion financière ainsi que dans divers autres domaines.

En 2025, Relyens obtient le prix de la meilleure initiative en matière d'immobilier, qui récompense sa stratégie d'investissement responsable et son engagement à transformer durablement les territoires.

Avec la volonté d'être toujours plus transparent dans son information extra-financière, le rapport LEC 29 est envoyé à tous les contributeurs (sociétés de gestion, contreparties...) accompagné de leur scoring ESG & Climat personnalisé, afin de leur donner la possibilité d'améliorer leurs performances futures.

Accès à l'information

L'ensemble des éléments relatifs à la mission de Relyens et ses engagements sont formalisés et mis à disposition sur le site internet relyens.eu

Certaines rubriques du site internet relyens.eu viennent étayer les notions abordées dans ce rapport :

▶ Le Rapport du Comité de mission 2025

▶ La Charte d'Investissement Responsable 2026

▶ La Charte Biodiversité 2026

▶ Le rapport PRI

▶ Le Rapport durabilité 2025

▶ La mission

▶ L'investissement responsable

▶ La solidité financière du groupe Relyens

▶ Entreprise responsable

▶ Le Rapport Article 29 Loi Energie climat 2025

09 Plan d'amélioration

Relyens développe une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG & Climat. Le plan d'amélioration présenté ci-dessous s'inscrit dans un horizon court à moyen terme (2026-2030) et se divise en quatre catégories :

RENFORCER NOS LIGNES DIRECTRICES

Poursuite du renforcement de nos politiques d'investissement et pratiques ESG :

- Actualisation régulière des politiques avec la Charte ISR/ Politique vote et engagement
- Formalisation et harmonisation des procédures de Due Diligence ESG par classes d'actifs
- Monitoring de notre portefeuille en respect de la charte ISR

INVESTIR DURABLEMENT

Maintien de la part d'investissements durables avec un objectif des 40 % d'investissements durables

Décarbonation de notre portefeuille :

- Améliorer le calcul de notre empreinte carbone avec plus de données réelles
- Ajustement de la trajectoire de décarbonation et du plan de transition du portefeuille d'investissement en lien avec le prochain plan stratégique du groupe
- Mettre en place des outils de pilotage pour suivre la décarbonation du portefeuille

Biodiversité : renforcer notre benchmark des supports d'investissement sur le marché suite à la publication de la charte biodiversité début 2026 & réaliser des investissements pertinents répondants à ce thème

MESURER NOS IMPACTS

Poursuite de l'internalisation des compétences et acquisition data

Amélioration continue des scorings ESG & Climat individuels et des taux de réponse aux référentiels

Renforcement des Process ESG

Estimation de l'impact financier des principaux risques de transitions & physiques identifiés

ENGAGER NOTRE ECOSYSTEME

Poursuite de l'engagement collaboratif et individuel en intégrant des groupes de travail ou initiatives qui engagent des secteurs des émetteurs de Relyens

Sensibiliser et intégrer à cette démarche ESG & Climat auprès des parties internes et externes, clients et contreparties du groupe :

- Sensibiliser et d'accompagner les acteurs de la santé dans leur transition et pilotage ESG de leur activité
- Présenter nos démarches ISR aux contreparties internes : gouvernance, collaborateurs Relyens en lien avec la RSE du groupe et externes : société de gestion, fournisseurs...

Relyens reste ainsi engagé dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG & Climat, avec des actions concrètes qui visent à mieux mesurer et évaluer notre impact ESG et Climat et à sensibiliser l'ensemble de notre écosystème.

10 Annexes

Classification « Freedom Housse »

Freedom House est une organisation à but non-lucratif basée à Washington, qui étudie l'étendue de la démocratie dans le monde. Elle est dirigée par un conseil d'administration, qui est décrit comme composé de chefs d'entreprise et dirigeants syndicaux, d'anciens membres de gouvernement, de scientifiques, d'écrivains, et de journalistes et publie annuellement un rapport sur les progrès de la démocratie et de la liberté de la presse dans le monde.

Freedom établit une classification mondiale des pays selon en 3 catégories : les pays au fonctionnement démocratique, ceux au fonctionnement partiellement démocratique et ceux considérés comme non-démocratiques.

Les pays au fonctionnement démocratique et catégorisés comme « FREE » en 2026 sont : Islande; Estonie; Chili; Costa Rica; Canada; Pays-Bas; Taïwan; Japon; France; Royaume-Uni; Australie; Allemagne; Italie; Afrique du Sud;

États-Unis; Arménie; Argentine; Géorgie; Brésil; Corée du Sud; Colombie; Ghana; Malawi; Andorre; Antigua-et-Barbuda; Autriche; Barbade; Belgique; Belize; Bhoutan; Bolivie; Botswana; Bulgarie; Cap-Vert; Croatie; Chypre; Tchèque; Danemark; Dominique; Fidji; Finlande; Grèce; Grenade; Guyana; Irlande; Israël; Jamaïque; Kiribati; Lettonie; Lesotho; Liechtenstein; Lituanie; Luxembourg; Malte; Îles Marshall; Maurice; Micronésie; Monaco; Mongolie; Namibie; Nauru; Nouvelle-Zélande; Chypre du Nord; Norvège; Palaos; Panama; Pologne; Portugal; Roumanie; Samoa; Saint-Marin; Sénégal; Seychelles; Slovaquie; Slovénie; Îles Salomon; Espagne; Saint-Christophe-et-Niévès; Sainte-Lucie; Saint-Vincent-et-les-Grenadines; Suriname; Suède; Suisse; São Tomé-et-Principe; Bahamas; Timor oriental; Tonga; Trinité-et-Tobago; Tuvalu; Uruguay; Vanuatu

Classification Fonds Articles SFDR

Sociétés de gestion	Nom du fonds investi	Classification Article 2025
Elige Capital	Elige Capital	NA
	Elige Capital 2	Article 8
Turenne Capital	Relyens Innovations Santé	NA
	Turenne Emergence 2	Article 8
	Turenne Emergence	Article 6
Extens	Extens Developpement	Article 6
	Extens II	Article 8
	Extens III	Article 8
Vivalto Partner	Vivalto	Article 8
	Vivalto Sub Fund	Article 8
Axeleo Capital	Axeleo	Article 8
Forepont Capital Partners	Forepont	NA
UI Investissement	Cap 7	Article 8
	Majycc Santé	Article 8
	Inserm Transfert Initiative	Article 6
Angelor	Simba Santé 2	NA
AXA Investissement Managers	Axa IM Global Health Feeder Fund	Article 9
Archimed	Archimed Platform II	Article 9
	Archimed 2	Article 8
	Archimed Rise	Article 8
Eurazeo	Eurazeo Planetary Boundaries	Article 9
Argos	Argos Climate Action	Article 9
415 Capital	415 Capital Fund II	Article 8
Essling Capital	Essling Expansion	Article 8
Truffle Capital	Truffle Capital	Article 6
Karista	Cap Décisif III	Article 6
Zencap Asset Management	FCT Zencap Infra	Article NA
CIC Private Debt	CIC Transition Infra Debt 2	Article 9
Rivage Investment	Rivage Infra	Article 8
	Rivage	Article 8
Eiffel Investment Group	Eiffel Energy Transition Fund III	Article 9
	FCT Eiffel Croissance DIR	NA
Sienna	Sienna Infrastructure Debt III	Article 9
	Relyens Innovation et Territoire	NA
	Predirec Filo 4	NA
Colville Capital Partners	Silver Autonomie	Article 9
Amilton AM	AMILTON - 2i Selection	Article 8

Sociétés de gestion	Nom du fonds investi	Classification Article 2025
Fundrock	Fonds Obligations Relance	Article 8
	Obligations Relance	Article 8
Alma Capital	FCT Pride I	NA
	FCT Pride II	NA
	FCT Pride III	NA
	FCT Pride IV	NA
Apicil Asset Management	Artemid Senior Loan III	Article 8
Amundi	Amundi	NA
Mandarine Gestion	Ethicare	Article 8
Egamo	Egamo	Article 8

Taxonomie

ICP : Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

PART DES INVESTISSEMENTS DE L'ENTREPRISE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

MODÈLE STANDARD POUR LES PUBLICATIONS D'INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2021/2178 (JUILLET 2021)			
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	
Sur la base du chiffre d'affaires	2,3 %	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	36 957
Sur la base des dépenses d'investissements	2,7 %	Sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	43 214
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture	66 %	Ratio de couverture (en K€)	1 583 483

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : VENTILATION DU DÉNOMINATEUR DE L'ICP

Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.		Valeur, en montants monétaires, des dérivés.	
Dérivés	0	Dérivés	0
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	10 %	Pour les entreprises non financières (en K€)	152 018
Pour les entreprises financières	20 %	Pour les entreprises financières (en K€)	317 913
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	2 %	Pour les entreprises non financières (en K€)	32 902
Pour les entreprises financières	4 %	Pour les entreprises financières (en K€)	57 049
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières	11 %	Pour les entreprises non financières (en K€)	173 615
Pour les entreprises financières	30 %	Pour les entreprises financières (en K€)	478 476
Part des expositions sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions sur d'autres contreparties :	
Pour les autres contreparties	23 %	Pour les autres contreparties (en K€)	371 510
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :	
	-		-
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie :	
Non éligibles sur la base du chiffre d'affaires	69 %	Non éligibles sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	1 085 332
Non éligibles sur la base des dépenses d'investissements	64 %	Non éligibles sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	1 016 332

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP

Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie :	
Eligibles mais non alignés sur la base du chiffre d'affaires	29 %	Eligibles mais non alignés sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	461 194
Eligibles mais non alignés sur la base des dépenses d'investissements	33 %	Eligibles mais non alignés sur la base des dépenses d'investissements (en K€)	523 937
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 <i>bis</i> et 29 <i>bis</i> de la directive 2013/34/UE :	
Pour les entreprises non financières		Pour les entreprises non financières	
Sur la base du chiffre d'affaires	1,9 %	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	30 488
Sur la base des dépenses d'investissement	2,3 %	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	36 564
Pour les entreprises financières		Pour les entreprises financières	
Sur la base du chiffre d'affaires	0,4 %	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	6 469
Sur la base des dépenses d'investissement	0,4 %	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	6 650
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :		Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :	
Sur la base du chiffre d'affaires	0 %	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	-
Sur la base des dépenses d'investissement	0 %	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	-
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	
Sur la base du chiffre d'affaires	0 %	Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)	-
Sur la base des dépenses d'investissement	0 %	Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)	-

VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP PAR OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Activités alignées sur la taxonomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :

1 Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires	1,8 %	Activités habilitantes	1,3 %	Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	0,3 %
			Activités transitoires	0,5 %		
	CapEx	2,4 %	Activités habilitantes	0,1 %	Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	0,7 %
			Activités transitoires	0,1 %		
2 Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires	0,1 %	Activités habilitantes		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
	CapEx	0,1 %	Activités habilitantes		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
3 Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires	0,0 %	Activités habilitantes		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
	CapEx	0,0 %	Activités habilitantes		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
4 Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires	0,0 %	Activités habilitantes		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
	CapEx	0,0 %	Activités habilitantes		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
5 Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires	0,0 %	Activités habilitantes		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
	CapEx	0,0 %	Activités habilitantes		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
6 Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires	0,0 %	Activités habilitantes		Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			
	CapEx	0,0 %	Activités habilitantes		Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)	
			Activités transitoires			

Méthodologies utilisées

Intensité Carbone du portefeuille

Indicateur	Définitions
Intensité carbone totale (teqCO2/M€ de chiffre d'affaires)	<div>Emissions de GES (exprimées en tonnes de CO2 équivalent) en année N rapportées au montant investi en année N, en millions d'euros. Ici, les intensités carbone sont pondérées par le poids de l'émetteur au sein du portefeuille.</div> <div>$\sum_{i=1}^n Poids\ de\ l'émetteur_i \times \frac{Emissions\ de\ GES_i}{M€\ investis_i}$</div>
Scope 1	Emissions directes par l'entreprise
Scope 2	Emissions indirectes liées à l'achat d'énergie
Scope 3 (amont)	Emissions indirectes des fournisseurs
Scope 3 (aval)	Emissions indirectes des clients
Emissions et intensités carbone	Les données carbone permettant de calculer les émissions et intensités carbone sont des données collectées ou estimées sur la base des informations transmises par les émetteurs en portefeuille, ou disponibles sur des bases de données (dont Bloomberg pour la poche cotée ou EDGAR pour les émetteurs souverains)
Alignement température	<div>Cet indicateur indique la hausse de température implicite, c'est-à-dire l'écart estimé entre l'impact climatique futur d'une entreprise et les objectifs de limitation du réchauffement climatique mondial.</div> <div>Au niveau de la poche marché financier, ces données sont issues du modèle d'Ethi-finance sur la base des données carbone du bilan carbone du portefeuille Relyens.</div>
Biodiversité	Données issues du modèle ENCORE
Taxonomie	L'ensemble des données du rapport sont reportées et issues du rapport durabilité 2025
Part brune	Données qui ne concernent que la poche cotée et sont issues de Sustainalytics
Controverses (ESG)	Données qui ne concernent que la poche cotée et sont issues de Sustainalytics
Disclaimer	L'utilisation des données ISS est soumises à disclaimer



Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. A leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

relyens.eu

Relyens Mutual Insurance

Siège social : 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu
Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes- Entreprise régie par le code des assurances
779 860 881 RCS Lyon - Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369
auprès du Préfet de région. N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881



**GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES**



C1121-26A - 06-2026

Document conçu et réalisé par le service communication de Relyens - Crédits photos : ©Berkah-stockadobe.com